



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

Bâtir un avenir commun

PLAN STRATÉGIQUE 2022

Document final

Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Direction générale

Septembre 2012



Ce document est paginé en vue d'une impression recto verso.



La copie originale de ce document, pour transmission au client, a été imprimée sur papier éco-responsable certifié FSC.

© 2012

Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Direction générale
21, rue de l'Église
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec
J7V 8P4

Ce document a été élaboré par :
Mathieu Bélanger, urbaniste (O.U.Q. 1155) / LEED AP
Ce document a été vérifié par :
Charles Bennett, B.Sc. Urbanisme

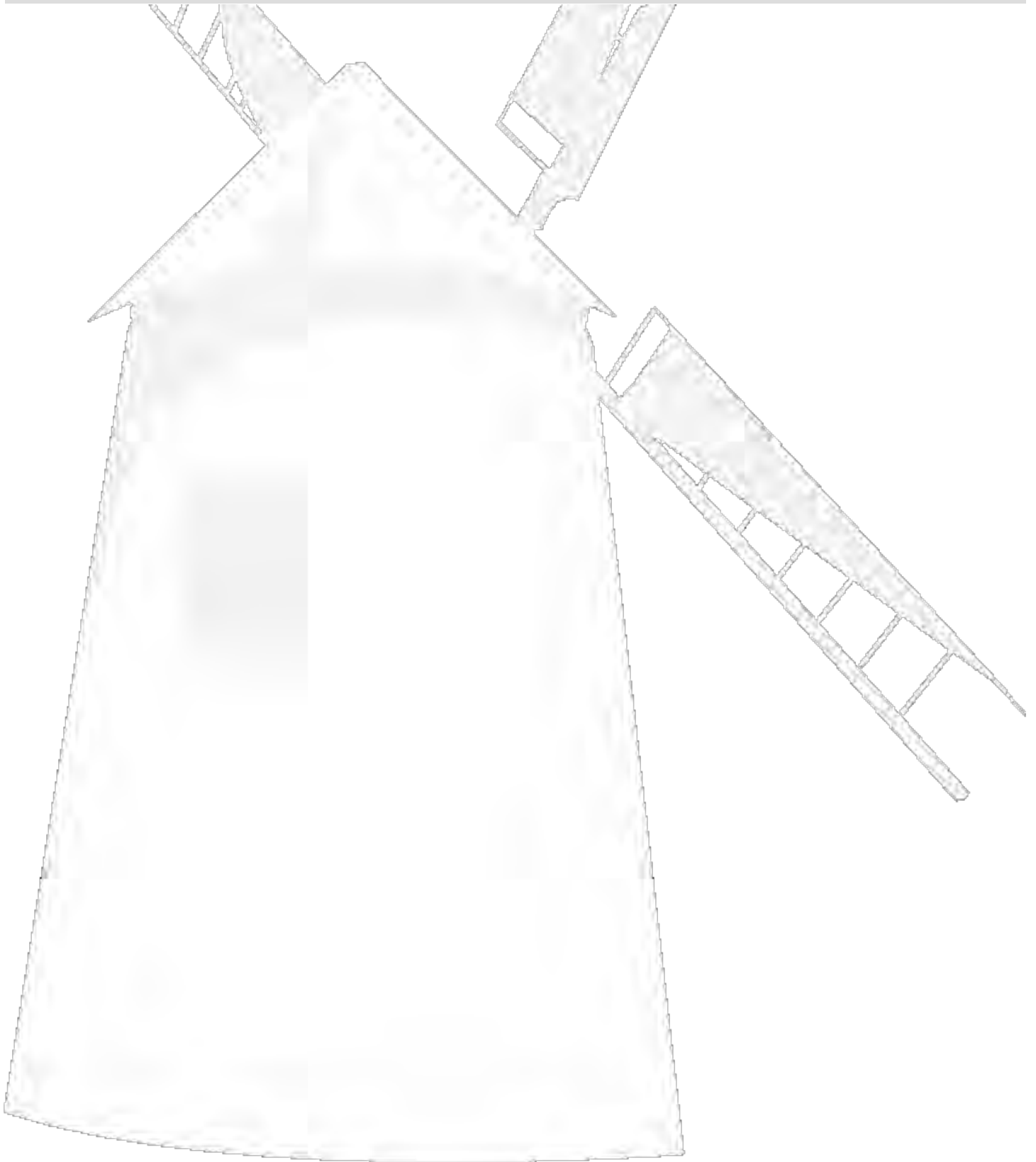
CIMA+ urbanisme et architecture de paysage
T: 514. 337. 2462
mathieu.belanger@cima.ca
charles.bennett@cima.ca

Bâtir un avenir commun — Plan stratégique 2022
Document final présenté à la Direction générale de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

27 septembre 2012

Projet F00273A

1. Introduction.....	page 5
2. Pourquoi planifier ?.....	page 7
3. Vision 2022.....	page 9
4. Mission et valeurs fondamentales de l'administration municipale.....	page 13
5. Thèmes.....	page 15
6. Orientations et actions.....	page 16
Thème 1 - La croissance équilibrée	
Enjeu 1.1 : La croissance résidentielle et l'offre de logements adaptés à la demande	
Enjeu 1.2 : La consolidation des activités industrielles et agricoles	
Enjeu 1.3 : Le renforcement de l'agrotourisme et de l'agriculture de proximité	
Thème 2 - La qualité des milieux de vie	
Enjeu 2.1 : La protection, la mise en valeur et l'accessibilité aux plans d'eau	
Enjeu 2.2 : L'amélioration des conditions de mobilité active	
Enjeu 2.3 : Le soutien aux activités sportives, communautaires et culturelles	
Thème 3 - Le sentiment d'appartenance	
Enjeu 3.1 : La protection, la mise en valeur, et la vitalité des lieux patrimoniaux	
Enjeu 3.2 : Une organisation municipale performante et des services de qualité aux citoyens	
7. Mise en œuvre.....	page 40
8. Conclusion.....	page 41
Annexe A. Sommaire des orientations de phasage.....	page 44
Annexe B. Personnes présentes aux consultations.....	page 47
Annexe C. Présentation du Plan stratégique.....	page 49





Notre-Dame-de-l'Île-Perrot constitue un milieu de vie exceptionnel qui offre à ses résidents un environnement propice aux familles. Riche d'une histoire trois fois centenaire et disposant d'un accès direct au fleuve Saint-Laurent et au lac Saint-Louis, la ville est marquée d'un paysage offrant un équilibre unique entre les activités urbaines et les activités agricoles. Ayant connue une croissance résidentielle importante au cours des dix dernières années, notamment dans les secteurs Millenium, Reflet-du-Lac et Boisé-de-l'Île, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est aujourd'hui à la croisée des chemins et il est essentiel de poser un regard sur nos forces et faiblesses afin de mieux se projeter dans le futur. À ce titre, les élus et la direction générale de la ville ont entrepris un exercice de planification stratégique dans un horizon temporel de dix ans afin d'établir les priorités de l'administration municipale pour la prochaine décennie. Basé sur des discussions entre les élus et les responsables des services municipaux, et suite à une soirée de concertation menée auprès des acteurs majeurs impliqués dans Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, ce plan stratégique est en adéquation avec les enjeux affectant la ville.

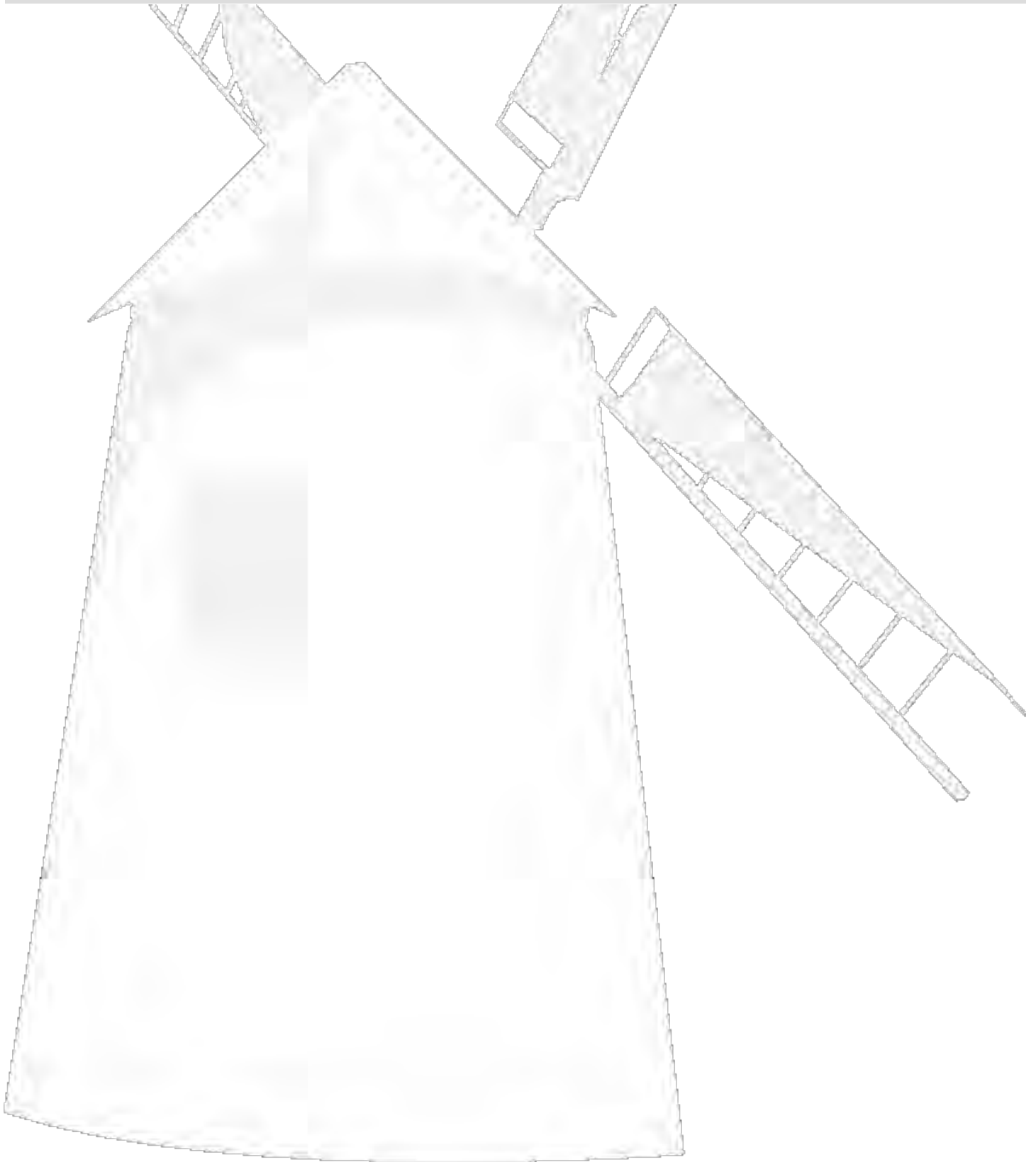
Dans le cadre des travaux menant à l'énoncé de ce plan, plusieurs éléments fondamentaux caractérisant notre territoire ont été analysés. Entre autres, notre réflexion a permis de se pencher sur :

- La croissance résidentielle.
- Le développement d'une économie locale et du tourisme régional.
- La protection et l'accessibilité aux berges.
- Le renforcement du sentiment identitaire.

Se voulant un cadre de référence ainsi qu'un outil de suivi, le plan stratégique 2022 permettra aux citoyennes et citoyens d'évaluer concrètement les interventions de la ville sur le territoire. Par ailleurs, de nature évolutive, ce plan fera l'objet d'un suivi rigoureux de la part de l'administration municipale. Ainsi, chaque année un bilan sera effectué et permettra d'identifier l'atteinte des objectifs fixés.

Enfin, le plan stratégique permettra au Conseil municipal de prioriser ses interventions et de prendre des décisions éclairées et en respect des attentes de la population. À ce titre, toute la population de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot peut compter sur notre engagement quant à sa mise en œuvre. Nous souhaitons assurer un développement économique et social respectueux des réalités actuelles de notre territoire, tout en étant résolument tourné vers l'avenir pour notre collectivité.

Marie-Claude Nichols
Mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot



2. Pourquoi planifier ?

La planification stratégique constitue un processus continu et essentiel pour une administration municipale. Un tel exercice permet d'orienter les actions réalisées par la ville en fonction des forces, faiblesses, opportunités et contraintes associées à notre réalité locale.

Notamment, pour la réussite d'une démarche d'élaboration d'une vision stratégique, il est essentiel d'identifier d'abord qui nous sommes comme collectivité, quelles sont nos ressources, et quelles sont nos capacités. Une fois ces éléments identifiés, il sera possible d'énoncer une vision d'avenir pour les dix prochaines années, ainsi que les moyens que nous utiliserons pour atteindre cet objectif. Ces moyens, définis par des objectifs et des actions, constituent le chemin d'atteinte de cette vision souhaitée pour notre collectivité.

Dans quelle ville voulons nous vivre dans dix ans?

Que pouvons nous faire, dès aujourd'hui, pour atteindre nos objectifs?

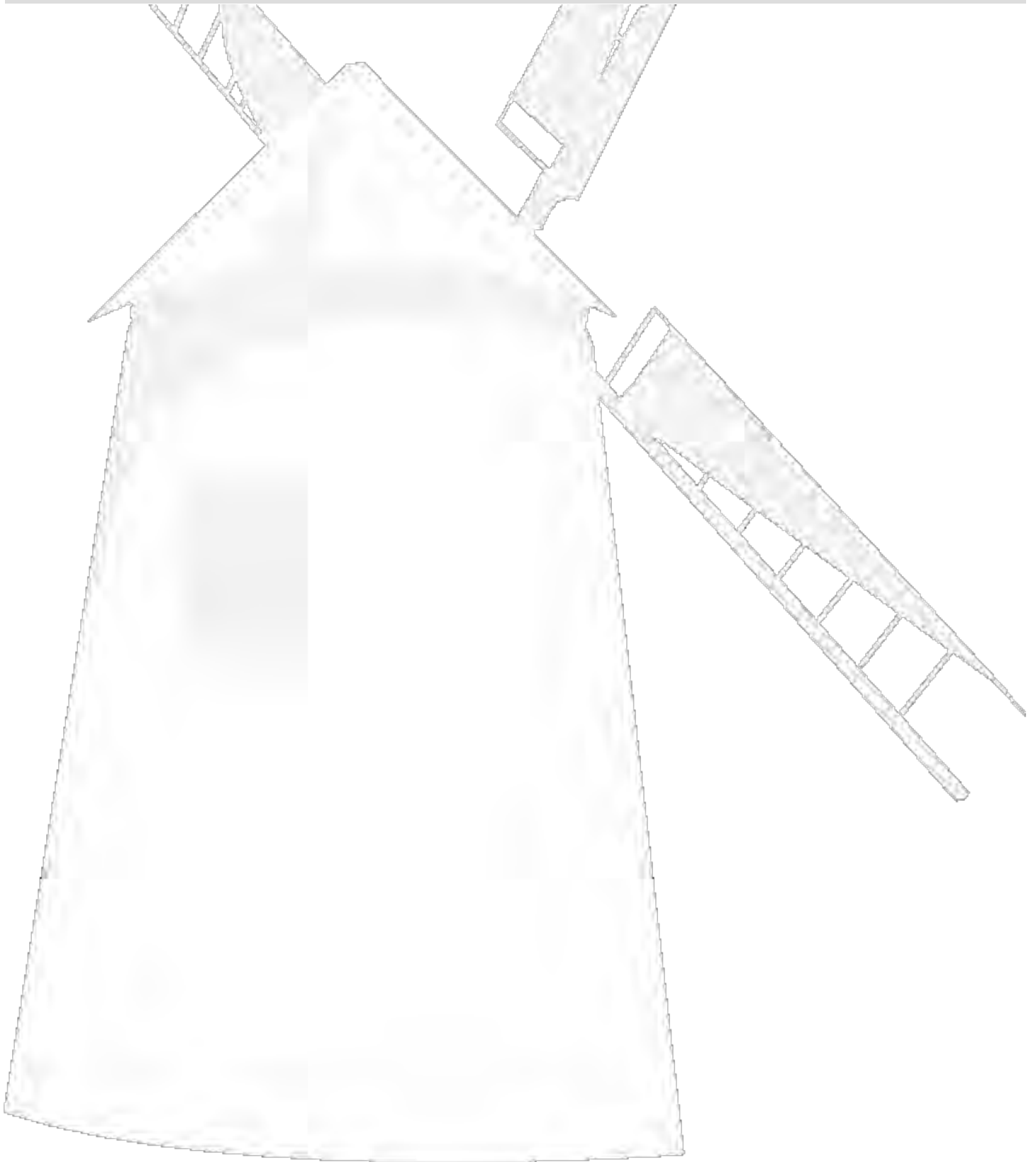
Dans quel type de ville voulons-nous vivre dans dix ans? Que sera Notre-Dame-de-l'Île-Perrot en 2022 ? Ces questions, aux réponses parfois bien hypothétiques, sont essentielles afin de bien orienter le développement de notre territoire. Une réflexion doit se faire de façon intégrée afin que tous s'approprient la vision, les orientations et les actions qui en découlent.

Fruit d'une réflexion ouverte entre les élus, les responsables des services municipaux et des personnes impliquées au sein de la communauté, cette vision stratégique permet de donner une direction à un chapelet de réflexions sectorielles qui ont été réalisées au cours des dernières années. Notamment, depuis 2005, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a procédé à l'élaboration de divers plans et politiques dont entre autres :

- Le Plan d'urbanisme;
- Le Plan directeur du réseau bleu;
- Le Plan directeur du réseau cyclable;
- Le Plan d'implantation et d'intégration architecturale des secteurs de l'Anse-aux-Sables, du noyau villageois et de la Grande-Anse;
- Le règlement sur le patrimoine culturel;
- La Politique en loisirs;
- Etc.

Sur la base de ces documents adoptés par le Conseil municipal, il est aujourd'hui nécessaire de proposer une vision intégrée et globale qui servira à prioriser des interventions déjà identifiées et de nouvelles reflétant l'évolution du territoire et des facteurs externes dont l'imposition du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal. Cette vision constituera un outil de planification des interventions municipales futures dans un cadre cohérent.

En dernier lieu, il est pertinent de rappeler que de renoncer à planifier, c'est accepter que Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ressemble demain à ce que le temps en fera, à ce que les autres en feront. En revanche, planifier permet de projeter nos rêves dans l'avenir et augmenter les chances que ces derniers se réalisent en mobilisant, en temps opportun, les ressources nécessaires.



En 2022, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot embrasse les principes du développement urbain durable et le dynamisme économique va de pair avec des milieux de vie de qualité, une cohabitation des activités urbaines et agricoles, et un accès renforcé au fleuve et au lac Saint-Louis. Par ses richesses patrimoniales et naturelles protégées et mises en valeur, la ville se différencie positivement des autres municipalités de l'île et les citoyens de tous les quartiers ont un fort sentiment d'appartenance envers leur communauté.

Dans quelle ville voulons nous vivre en 2022? C'est sur cette vision à long terme que les orientations de ce plan stratégique ont été basées. Cette vision est à la mesure des ambitions de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Une ville exemplaire et une communauté dynamique

En 2022, les citoyennes et citoyens de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot forment une collectivité qui adhère aux principes du développement durable et sont conscients de la valeur historique, patrimoniale, naturelle et architecturale de leur ville. Le sentiment d'appartenance et l'esprit de communauté sont ancrés dans les valeurs locales, et ce, malgré la distance entre les différents quartiers.

Les familles souches, partie intégrante de l'histoire de la ville, sont toujours présentes et partagent le territoire avec la nouvelle génération de résidents, jeunes et moins jeunes. Des activités festives, sportives et communautaires orientées vers la famille permettent aux résidents de se rencontrer, de se croiser, et d'échanger. Les différents quartiers sont dynamiques et autonomes, possèdent chacun des lieux identitaires propres, et offrent chacun une réalité urbaine unique.

Graduellement, les quartiers ont évolué et certains emplacements ont permis la construction d'habitations multigénérationnelles qui permettent à la plus vieille génération de résidents de demeurer dans son milieu. Les valeurs locales se transmettent de génération en génération, l'histoire de la ville est préservée et imprégnée des lieux communautaires.



Un patrimoine bâti et naturel mis en valeur

En 2022, le patrimoine naturel et bâti est protégé et mis en valeur par des mesures efficaces respectant les capacités et les ressources de la municipalité.

Les symboles identitaires du noyau patrimonial (le presbytère et l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, le cimetière de la falaise et la chapelle du Souvenir) et de la Pointe-du-Moulin (le moulin à vent et la maison du meunier) sont protégés et sont utilisés par la population locale et les visiteurs. Ces éléments bâtis contribuent à la renommée de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et sont les fondements de l'identité locale. Non seulement patrimoniaux, ces lieux sont vivants et sont le théâtre d'activités fréquentes. Par ailleurs, le caractère champêtre du noyau villageois est protégé et les nouvelles constructions s'intègrent au patrimoine architectural et morphologique de ce secteur.

Au niveau du patrimoine naturel, en 2022, le réseau bleu de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot fait la renommée régionale de la municipalité. Un accès public aux berges est assuré pour l'ensemble des citoyens et les plans d'eau que constitue le fleuve et le lac Saint-Louis définissent l'identité perrot-damoise. Les vues sur les plans d'eau sont protégées et encadrées, les projets riverains sont d'une architecture de grande qualité, et des points d'accès tels des rampes, des haltes pour canot et kayak ou des parcs riverains permettent à tous d'aller à l'eau.

La qualité du patrimoine bâti et naturel attire des visiteurs d'un jour qui profitent des beautés de la municipalité tout en contribuant à l'économie commerciale et agricole locale.



Une cohabitation harmonieuse des activités urbaines et agricoles

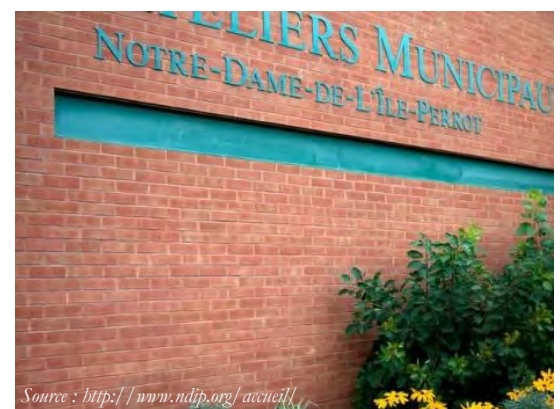
En 2022, les activités agricoles de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sont dynamiques et diversifiées. Une meilleure connaissance de l'offre permet aux résidents et aux visiteurs d'acheter directement des producteurs maraîchers des produits locaux et l'agroforesterie constitue une niche unique développée par des entreprises avec le support de l'administration municipale. Les activités agricoles côtoient les secteurs résidentiels et la cohabitation est harmonieuse entre les usages. Notamment, des mesures de mitigation des nuisances sont respectées. Le caractère unique de l'agriculture à quelques kilomètres de la ville attire une relève agricole permettant la continuité des activités, ce qui renforce l'identité de la municipalité.

Une ville démocratique aux finances saines

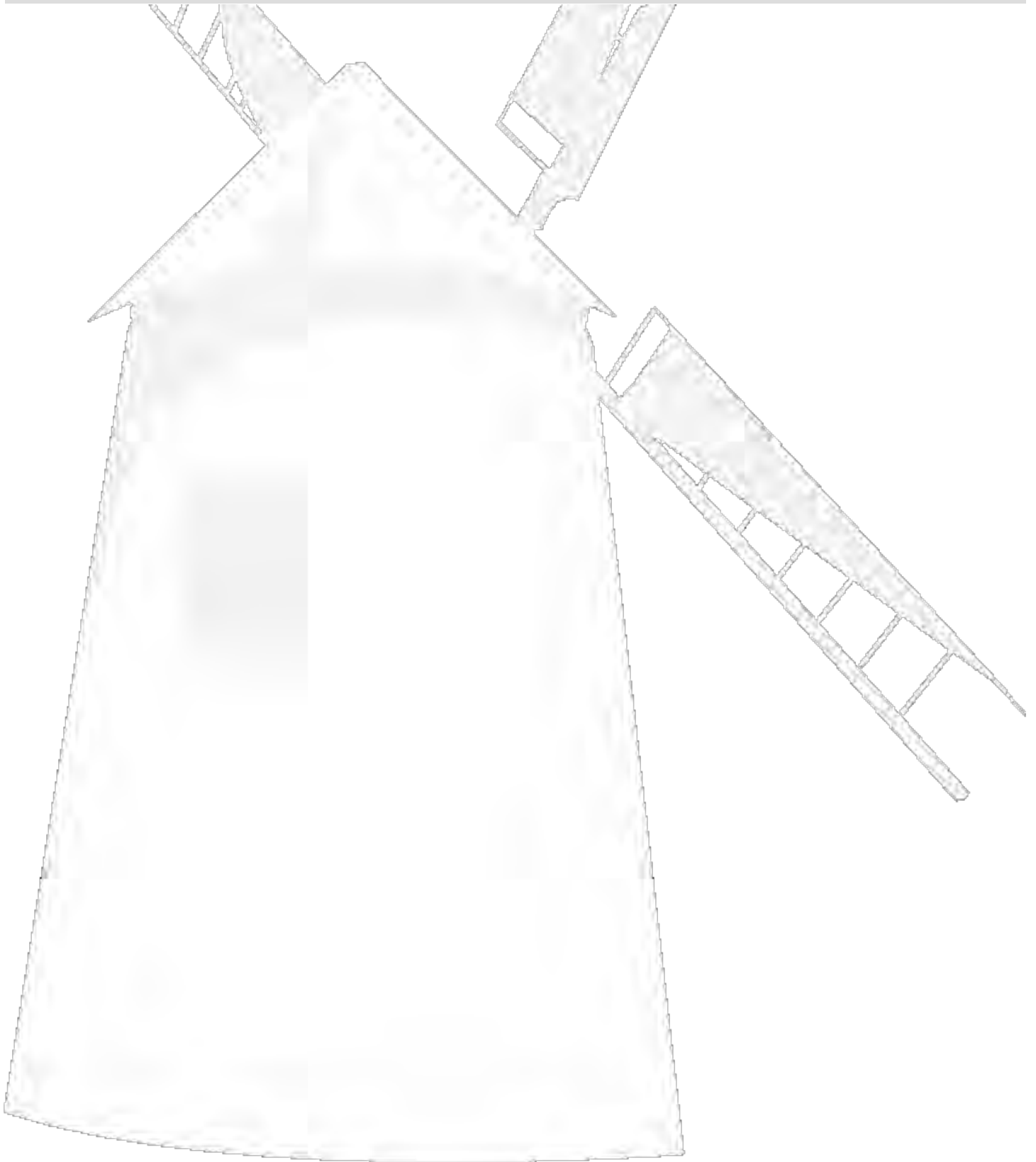
En 2022 un lien de confiance unit la population de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, les élus, et les employés municipaux. La participation citoyenne et celle des groupes communautaires dépassent le stade de l'information ou de la consultation et les élus et les services municipaux définissent les actions à réaliser en collaboration avec la population.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot exerce un leadership rassembleur et utilise des moyens adéquats pour rendre compte à la population des résultats de ses actions. La créativité est valorisée au sein de l'appareil municipal et les processus de gestion sont axés sur les résultats.

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) reconnaît l'importance du développement urbain pour la croissance économique et sociale de la municipalité, et ce, sans compromettre la préservation des milieux écologiques sensibles.¹



¹ Plan métropolitain d'aménagement et de développement, document complet, Communauté métropolitaine de Montréal, 2012, p. 170.



4. Mission et valeurs fondamentales de l'administration municipale

La mission de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot exprime sa raison d'être et ses responsabilités envers la population.

Dans une perspective de développement durable, l'administration municipale de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot assure le développement cohérent de son territoire, favorise le bien-être de la collectivité, fournit des services publics municipaux de qualité et maintient en bon état ses équipements et ses infrastructures.

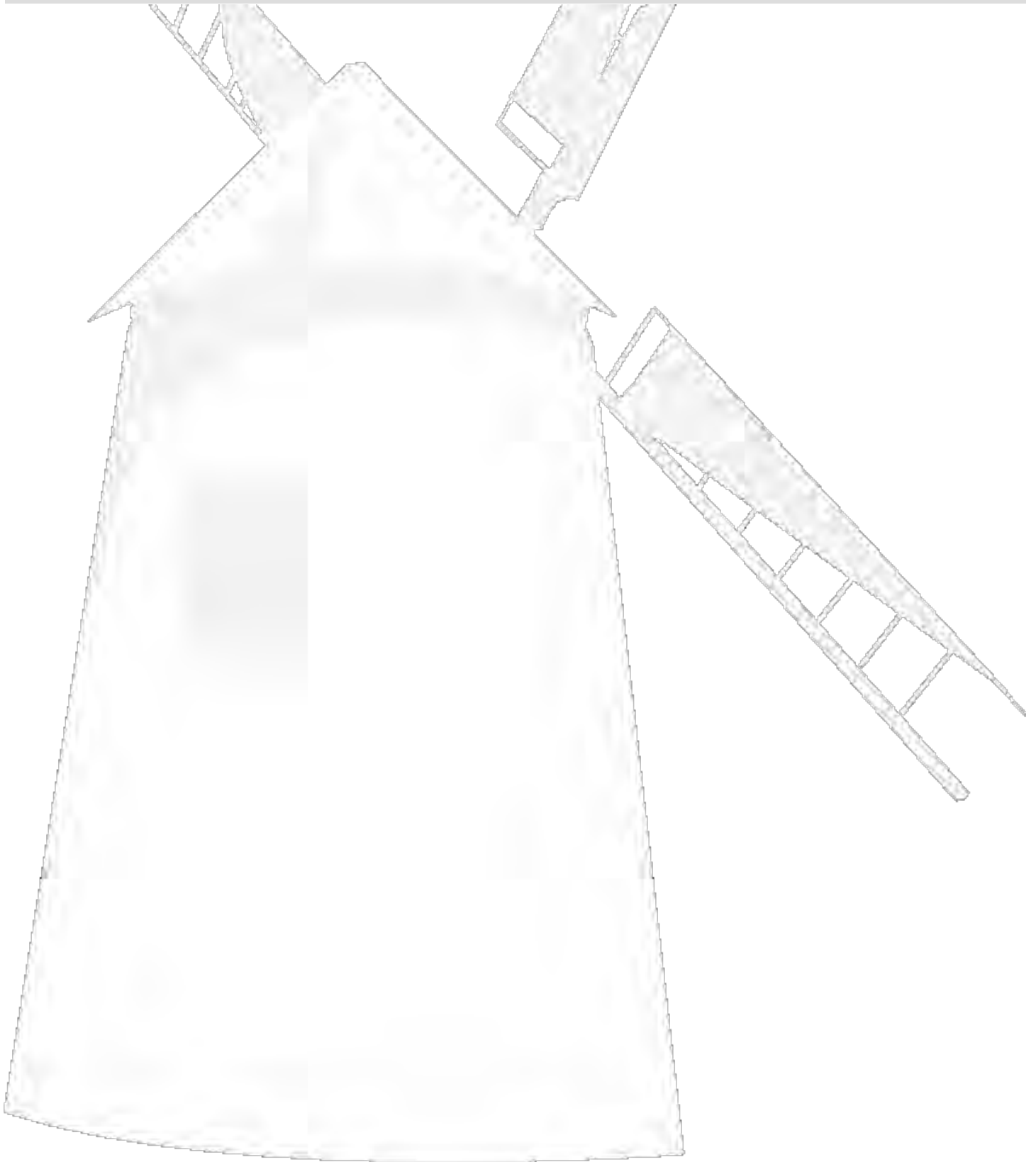
L'exercice menant à l'élaboration du plan stratégique nécessite une définition claire de la mission et des valeurs fondamentales de l'administration municipale de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

À ce titre, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot :

- Garantit la desserte des services municipaux au meilleur coût possible pour les citoyens;
- Exerce un leadership et agit en concertation avec la population sur les questions qui concernent la communauté;
- De concert avec les paliers gouvernementaux supérieurs, élabore et met en œuvre des politiques et des programmes permettant de promouvoir l'épanouissement de la population;
- Met en valeur les particularités distinctes de ses quartiers;
- Fait la promotion des spécificités locales, dont:
 - la volonté d'offrir un milieu de vie propice aux familles;
 - la cohabitation harmonieuse des activités urbaines et agricoles;
 - le respect du patrimoine bâti et naturel;
 - le caractère identitaire du fleuve et du lac Saint-Louis;
 - l'importance identitaire des familles souches.

Afin de remplir sa mission, l'administration municipale met de l'avant sept valeurs fondamentales:

- La Ville est au service et à l'écoute des citoyens de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
- La Ville cherche à fournir des services de qualité au meilleur coût;
- Le personnel municipal est la principale ressource de la Ville;
- Les responsables de services sont intègres et travaillent en collaboration avec les élus;
- Les services travaillent de concert;
- L'équité, l'excellence et la transparence marquent les décisions des membres du Conseil municipal;
- La gestion administrative est axée sur les résultats.



Le plan stratégique 2022 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est articulé autour de trois grands thèmes : la croissance équilibrée, l'amélioration de la qualité des milieux de vie, le renforcement du sentiment d'appartenance.

Pour chacun de ces thèmes, des enjeux, des orientations et des actions de mise en œuvre ont été identifiés.

Thème 1 — La croissance équilibrée

Enjeu 1.1 : La croissance résidentielle et l'offre de logements adaptés à la demande

Enjeu 1.2 : La consolidation des activités industrielles et agricoles

Enjeu 1.3 : Le renforcement de l'agrotourisme et de l'agriculture de proximité

Thème 2 — La qualité des milieux de vie

Enjeu 2.1 : La protection, la mise en valeur et l'accessibilité aux plans d'eau

Enjeu 2.2 : L'amélioration des conditions de déplacements actifs

Enjeu 2.3 : Le soutien aux activités sportives, communautaires et culturelles

Thème 3 — Le sentiment d'appartenance

Enjeu 3.1 : La protection, la mise en valeur, et la vitalité des lieux patrimoniaux

Enjeu 3.2 : Une organisation municipale performante et des services de qualité aux citoyens



Thème 1 — La croissance équilibrée

Enjeu 1.1 : La croissance résidentielle et l'offre de logements adaptés à la demande

Diagnostic

En examinant l'état actuel de la situation, les perspectives suivantes se dégagent :

- Avec une population de plus de 10 500 résidents en 2012, la municipalité a connue une forte croissance depuis 2001 (+ 20 %).
- Près du tiers de la population a moins de 20 ans.
- Le cadre bâti est composé à 95% de maisons unifamiliales isolées.
- Près de la moitié de la population habite les secteurs Millenium, Reflet-du-Lac et Bois-de-l'Île et un nouveau projet domiciliaire prévoit la construction de 134 nouvelles maisons unifamiliales isolées.
- Historiquement, les résidents se sont montrés peu réceptifs aux projets offrant une plus grande densité construite.
- Deux projets de plus forte densité sont prévus : à proximité de la Marina et entre le boulevard Don Quichotte et l'avenue Forest.
- Considérant que 66 % du territoire fait partie de la zone agricole permanente du Québec et que l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tend à restreindre encore plus le potentiel de développement de certains secteurs, il reste peu de place pour de nouveaux projets résidentiels.

Les problématiques sont les suivantes :

- Dans les dernières années, le développement s'est orienté quasi exclusivement vers un seul produit résidentiel (maison unifamiliale) destiné à une clientèle de ménages avec enfants.
- Les personnes âgées, plus présentes dans les secteurs du Noyau villageois et de la Pointe-du-Moulin, se retrouvent dans l'obligation de déménager lorsqu'ils n'ont plus les moyens physiques de s'occuper de leur maison.
- Le départ des personnes âgées vers des municipalités voisines prive Notre-Dame-de-l'Île-Perrot de citoyens impliqués au sein de leur communauté.
- Les projets présentant une plus grande densité offrent des typologies de logement mieux adaptées à une clientèle en perte d'autonomie, mais ne sont pas bien accueillis par la population, notamment les voisins immédiats.

Orientations et actions

1.1.1 Permettre l'adaptation de maisons existantes ou la construction de maisons bigénérationnelles s'intégrant harmonieusement à la trame construite.

- Ajuster le règlement de zonage afin de permettre sous certaines conditions l'ajout d'un logement bigénérationnel dans les bâtiments résidentiels unifamiliaux.
- Encadrer et contrôler de façon stricte les demandes d'ajout d'un logement afin d'assurer une cohérence de la trame urbaine et une minimisation des nuisances à la qualité des milieux de vie.

1.1.2 Autoriser des développements de plus forte densité dans certains secteurs de la ville.

- Autoriser et encadrer les projets à proximité de la Marina et entre le boulevard Don Quichotte et l'avenue Forest.
- Identifier l'ensemble des secteurs propices à la construction de projets de moyenne densité et présenter cette démarche à la population.
- Procéder à une réflexion sur l'ajustement des règlements de zonage et de lotissement afin d'éventuellement permettre des projets novateurs de faible densité se distinguant de la maison unifamiliale isolée (par exemple des maisons en rangée sur des lots de dimensions restreintes).

1.1.3 Poursuivre le développement du territoire, tel que le prévoit le Plan d'urbanisme, en accord avec la Communauté métropolitaine de Montréal.

- Entreprendre des démarches politiques et administratives auprès de la MRC et de la Communauté métropolitaine de Montréal afin de démontrer la possibilité de procéder au développement de certains territoires identifiés à titre de « bois et corridors forestiers métropolitains », en mettant en place des mesures assurant la réalisation de projet immobiliers écoresponsables (conservation des arbres d'intérêts, mesures de protection lors des chantiers, conservation d'une servitude écologique sur chacun des lots, etc.).
- Autoriser, lorsque permis par la Communauté métropolitaine de Montréal, la réalisation des projets actuellement situés dans les « bois et corridors forestiers métropolitains ».





Le **Plan d'urbanisme de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot**, adopté en septembre 2006, constitue le cadre de référence pour l'aménagement du territoire. Notamment, ce document de planification énonce des orientations, des objectifs et des actions d'aménagement pour chacune des grandes composantes de la municipalité (volet habitation, volet commercial, volet industriel, etc.).

Dans le cadre du Plan stratégique, il est pertinent de rappeler certaines orientations d'aménagement qui sont, six ans après l'adoption du Plan d'urbanisme, toujours pertinentes et qui doivent être poursuivies par la municipalité:

- 7.1.3.3 a) Répondre aux besoins de la population en termes d'habitations de moyenne et forte densités.
- 7.1.4.3 b) Maximiser la visibilité des plans d'eau ainsi que leur accessibilité.
- 7.2.5 b) Répondre aux besoins de la population en terme de biens et de services de consommation courante.
- 7.3.5 b) Consolider et planifier le parc industriel existant dans l'optique d'un développement économique durable.
- 7.4.3.3 a) Assurer le développement durable de l'agriculture dans les secteurs dynamiques.
- 7.7.2.3 a) Protéger et mettre en valeur les bâtiments, usages et sites à caractère patrimonial.

Il est aujourd'hui nécessaire de prendre en considération ces orientations d'aménagement et de les prioriser dans les prochaines années. Ce Plan stratégique a été élaboré sur la base de cette réflexion de 2006 et l'administration municipale fait siennes ces orientations.



Enjeu 1.2 : La consolidation des activités industrielles et agricoles

Diagnostic

En examinant l'état actuel de la situation, les perspectives suivantes se dégagent :

- Le développement du parc industriel situé à la limite ouest de la frontière municipale est presque complété et le nombre de terrains disponibles est aujourd'hui limité.
- Environ 66% du territoire municipal est compris dans la zone agricole permanente du Québec et le PMAD limite les opportunités d'agrandissement de la zone blanche pour des fins d'emplois.
- La relève agricole est peu présente et certaines entreprises feront éventuellement face à une situation critique.
- De nouvelles entreprises liées à l'agroforesterie se sont établies sur le territoire, dont la Green Barn, un établissement de 75 acres se spécialisant dans les arbres fruitiers adaptés au climat québécois et résistants aux maladies.

Les problématiques sont les suivantes :

- L'économie de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente un faible niveau de diversification. Peu de commerces sont présents sur le territoire, exception faite du pôle commercial situé à proximité de Pincourt et de celui situé à l'intersection des boulevards Don Quichotte et Perrot.
- Le dynamisme industriel et agricole est stratégique pour permettre à la municipalité d'être un milieu de vie complet et diversifié, offrant des emplois et des activités économiques.
- Les possibilités d'agrandissement du parc industriel sont limitées par la zone agricole permanente et par les paramètres restrictifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Le manque de relève peut avoir pour effet la fermeture de fermes familiales et la consolidation en quelques grandes entreprises agricoles moins présentes dans l'économie locale.
- L'agroforesterie constitue une nouvelle niche industrielle innovante dont la croissance bénéficierait d'un appui des autorités publiques.

Orientations et actions

1.2.1 Mettre en valeur le parc industriel de la ville.

- Mettre en place des mesures assurant la réalisation de projets écoresponsables à l'intérieur du parc industriel (conservation des arbres d'intérêt, mesures de protection lors des chantiers, rénovation verte, conservation d'une servitude écologique sur chacun des lots, etc.).
- Encourager l'embellissement du parc industriel par une politique d'aménagement paysager favorisant les efforts en ce sens.
- Procéder à l'élaboration d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) restrictif et fortement orienté vers le développement durable pour la mise en valeur du parc industriel.

1.2.2 Soutenir la relève agricole en accompagnant les entreprises locales.

- De concert avec le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, établir un portrait de l'ensemble des entreprises agricoles de la municipalité et analyser la présence ou l'absence de relève à moyen ou long terme.
- Soutenir la création d'une association des producteurs agricoles de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.
- Accompagner l'association et le CLD dans les démarches visant à attirer une relève agricole pour les entreprises le requérant.
- Au besoin, faire la promotion du caractère agricole unique de la municipalité, un environnement où l'urbanité et la campagne cohabitent en harmonie, à quelques minutes du centre-ville de Montréal.

1.2.3 Soutenir et promouvoir le développement d'une filière agroforestière à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

- Accompagner le développement des entreprises agroforestières déjà établies sur le territoire en facilitant leurs démarches d'obtention des autorisations municipales requises et en appuyant leurs demandes auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec.
- De concert avec le CLD Vaudreuil-Soulanges et une éventuelle association des producteurs agricoles de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, développer la filière agroforestière locale en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises agricoles québécoises ou étrangères actives dans ce secteur.
- Évaluer la possibilité d'offrir des incitatifs financiers ou fiscaux permettant d'accroître la présence d'entreprises actives dans le secteur de l'agroforesterie, de façon à en soutenir le développement.





Enjeu 1.3 : Le renforcement de l'agrotourisme et de l'agriculture de proximité

Diagnostic

En examinant l'état actuel de la situation, les perspectives suivantes se dégagent :

- De nombreux établissements agricoles (les Vergers Labonté, la ferme Quinn, la ferme de l'Anse-aux-Sables, la ferme Pointe-du-Moulin) sont ouverts au public et s'inscrivent dans une certaine forme d'agrotourisme.
- L'offre diversifiée des producteurs agricoles de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est peu connue des résidents de certains secteurs de la Ville et pourrait attirer davantage de touristes régionaux.
- L'achat des produits maraîchers directement aux producteurs constitue une tendance sociale lourde supportée par l'engouement récent pour la cuisine et les plaisirs de la table.

Les problématiques sont les suivantes :

- L'offre en produits agricoles originaires de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est peu connue des résidents de certains secteurs de la ville.
- Les touristes régionaux fréquentent certaines fermes de la municipalité lors des périodes de récolte, mais l'attraction de la clientèle n'est pas coordonnée.
- Les établissements agricoles ouverts au public font leur promotion de façon indépendante et ne profitent pas d'un effet de levier associé à une mise en commun de leurs efforts.
- Le contexte territorial unique de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, présentant des établissements maraîchers à grande proximité de l'urbanisation, est peu valorisé, malgré qu'il pourrait devenir un élément identitaire de la ville.

Orientations et actions

1.3.1 Promouvoir l'offre en produits agricoles locaux auprès des résidents.

- Soutenir la création d'une association des producteurs agricoles de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.
- Effectuer la promotion des produits agricoles locaux dans les publications municipales.
- Organiser une fête des récoltes en début d'automne de façon à promouvoir, auprès des résidents, les fermes locales.

1.3.2 Attirer davantage de touristes régionaux dans le cadre d'une stratégie cohérente de marketing.

- Accompagner l'éventuelle association des producteurs agricoles dans la mise en place d'une stratégie de promotion agrotouristique destinée aux résidents de la région de Montréal.
- Établir un circuit des producteurs permettant aux touristes d'identifier l'ensemble des fermes présentes sur le territoire.
- Attirer des médias nationaux dans les fermes de la municipalité afin que ces derniers fassent état de la richesse de l'offre agricole locale (par exemple : Ricardo, Des kiwis et des hommes, Les chefs, Food Network, Zeste, cahier Tourisme de La Presse, etc.).

Thème 2 — La qualité des milieux de vie

Enjeu 2.1 : La protection, la mise en valeur et l'accessibilité aux plans d'eau

Diagnostic

En examinant l'état actuel de la situation, les perspectives suivantes se dégagent :

- L'accès aux berges est limité par la présence de bâtiments résidentiels ou de terrains privés sur la plus grande partie du parcours riverain.
- La Ville est propriétaire de 27 sites riverains totalisant 1,5 km de berges et permettant d'accéder à l'eau.
- L'importance identitaire de l'eau n'est pas pleinement exploitée.
- En 2002, le Plan directeur des parcs et des espaces verts et bleus a proposé le développement d'un chapelet de petites haltes et d'espaces verts en réseau le long d'un parcours riverain soulignant l'appartenance à l'eau.
- En 2010, le Plan directeur du réseau bleu a priorisé les interventions permettant de renforcer les accès à l'eau et les caractères identitaires du fleuve et du lac Saint-Louis.
- Le Comité ZIP (Zones d'interventions prioritaires) du Haut-St-Laurent a identifié 6 zones d'interventions prioritaires pour l'accès aux berges à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Les problématiques sont les suivantes :

- L'entretien des berges publiques est souvent négligé et l'accessibilité est parfois difficile ou peu sécuritaire.
- Certains sites stratégiques et porteurs de l'histoire municipale, dont le quai Brideloup, sont peu fréquentés.
- Le nombre de rampes de mise à l'eau publique et accessible est très limité.
- Le caractère identitaire de l'eau pour Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est peu exploité.

Orientations et actions

2.1.1 Mettre en œuvre les interventions prévues au Plan directeur du réseau bleu.

- Procéder à la réalisation des treize interventions privilégiées par le Plan directeur du réseau bleu, selon le phasage retenu (voir fiche 2 à la page suivante).
- Consulter les résidents voisins des sites identifiés afin de s'assurer que les interventions respectent la quiétude des résidents.
- Inscire au programme triennal d'immobilisation de la municipalité les interventions prévues à court et moyen terme.
- Effectuer la promotion de la réalisation du Plan directeur du réseau bleu.
- Mener des représentations auprès des paliers supérieurs de gouvernement aux fins du financement des interventions identifiées au Plan directeur du réseau bleu.
- Encourager l'implication citoyenne en établissant une journée annuelle de corvée pour le nettoyage des berges.

2.1.2 Déterminer une vocation pour le quai Brideloup.

- Mener une réflexion auprès de la population quant à l'avenir du quai Brideloup et sa vocation pour la municipalité, en lien avec le site du patrimoine.
 - Si opportun, établir un calendrier d'activités pour le quai Brideloup, en lien avec la vocation déterminée.
 - Si opportun, établir une stratégie de financement auprès des paliers supérieurs de gouvernement pour l'établissement de la nouvelle vocation du quai Brideloup.
-



Le **Plan directeur du réseau bleu** réalisé par la municipalité en 2010 offre une analyse détaillée des interventions possibles afin d'améliorer les liens entre le territoire et les plans d'eau. Reconnue pour son lien identitaire avec l'eau, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente un cadre paysager exceptionnel, mais malgré les grands potentiels, plusieurs sites riverains appartenant à la municipalité sont méconnus ou sont en attente d'une vocation. Afin de prioriser ses interventions, la Ville a réalisé le Plan directeur du réseau bleu afin de documenter les opportunités d'aménagement et de réaménagement. À ce titre, chaque site a été analysé dans l'optique de renforcer les liens entre le territoire et les plans d'eau que sont le fleuve et le lac Saint-Louis. Trois types d'actions ont été identifiés :

- La reconnaissance des fenêtres et accès au plan d'eau (réalisation d'une cartographie et d'un document promotionnel permettant d'informer la population et les visiteurs sur les lieux d'accès à l'eau).
- La mise en valeur (Aménagement de lieux « signature », attrayants et fonctionnels qui respectent le caractère naturel du lieu)
- La mise en réseau (installation de signalisation et design de mobilier « signature »).

Au niveau de la priorisation des interventions, l'administration municipale a retenu treize interventions stratégiques qu'elle entend réaliser au cours des prochaines années :

Phase 1 — Court terme

Site 9 (Grande-Anse) :

Création d'une halte riveraine piétonne et cyclable, accès à la rive et implantation de mobilier urbain.

Phase 2 — Court ou moyen terme

Site 6 (Halte riveraine municipale) :

Création d'un parc riverain de détente comprenant un gazebo.

Site 10 (Grande-Anse) :

Création d'une halte riveraine cyclable comprenant un belvédère, implantation de mobilier urbain.

Site 15 (Parc des Hérons-bleus) :

Création d'un parc nature riverain, d'une halte pour le canot kayak et d'une aire d'observation, implantation de mobilier urbain.

Site 20 (Parc des Fauvettes) :

Création d'une halte riveraine piétonne et cyclable avec belvédère, création d'un parc à chien.

Phase 3 — Moyen terme

Site 2 (près de la Marina) :

Construction d'une rampe de mise à l'eau pour les embarcations légères non motorisées et halte pour le canot kayak.

Site 4 (Halte riveraine municipale) :

Construction d'une rampe de mise à l'eau pour les embarcations légères non motorisées et halte pour le canot kayak.

Site 5 (Halte riveraine municipale) :

Création d'une halte riveraine piétonne destinée aux résidents locaux.

Site 7 (Frayère du grand brochet) :

Création d'un site de conservation, aménagement d'une aire de détente, et installation de panneaux de vulgarisation.

Site 17 (Parc des Martins-pêcheurs) :

Construction d'un quai, d'un escalier, d'un belvédère et d'une aire de jeux.

Phase 4 — Long terme

Site 12 (Halte riveraine) :

Accès riverain pour résidents locaux, implantation de mobilier urbain.

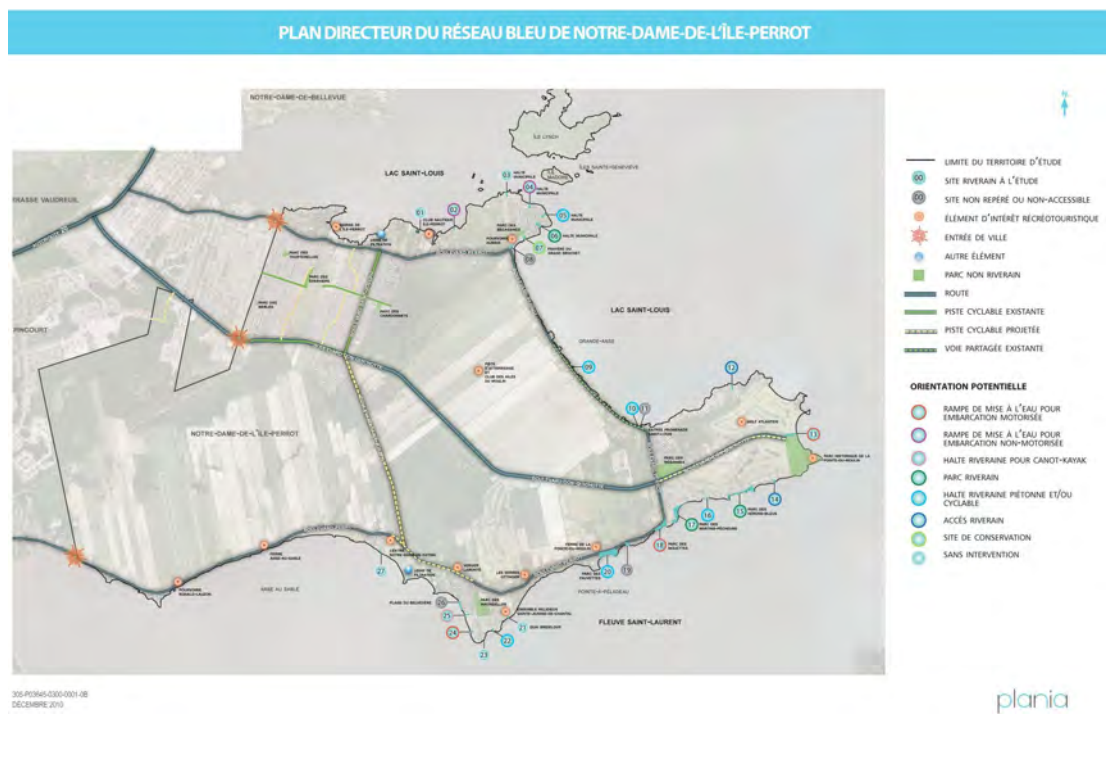
Site 13 (Près du Parc historique de la Pointe-du-Moulin) :

Accès riverain pour résidents locaux, implantation de mobilier urbain.

Site 16 (Près du Golf Atlantide) :

Accès riverain pour résidents locaux, implantation de mobilier urbain.

L'ensemble des sites identifiés précédemment réfèrent au document du Plan directeur du réseau bleu, plus précisément à la carte ci-dessous :





Enjeu 2.2 : L'amélioration des conditions de déplacements actifs

Diagnostic

En examinant l'état actuel de la situation, les perspectives suivantes se dégagent :

- Au cours des dernières années, la municipalité a développé près de 11 km de corridors de déplacements actifs, principalement dans les secteurs Millenium, Reflet-du-Lac et Boisé-de-l'Île.
- L'engouement pour le cycliste fait en sorte que la demande pour de nouvelles infrastructures pour le vélo va en augmentant.
- La population de la municipalité est dispersée sur son territoire et les déplacements peuvent être dangereux pour les cyclistes sur certains tronçons du réseau routier, en particulier pour les familles.
- Les caractéristiques paysagères du territoire sont exceptionnelles et attireraient davantage de cyclotouristes.
- En 2011, la Ville a élaboré le Plan directeur du réseau cyclable qui a permis de prioriser les interventions et d'avoir une vue d'ensemble sur un concept de desserte du territoire.

Les problématiques sont les suivantes :

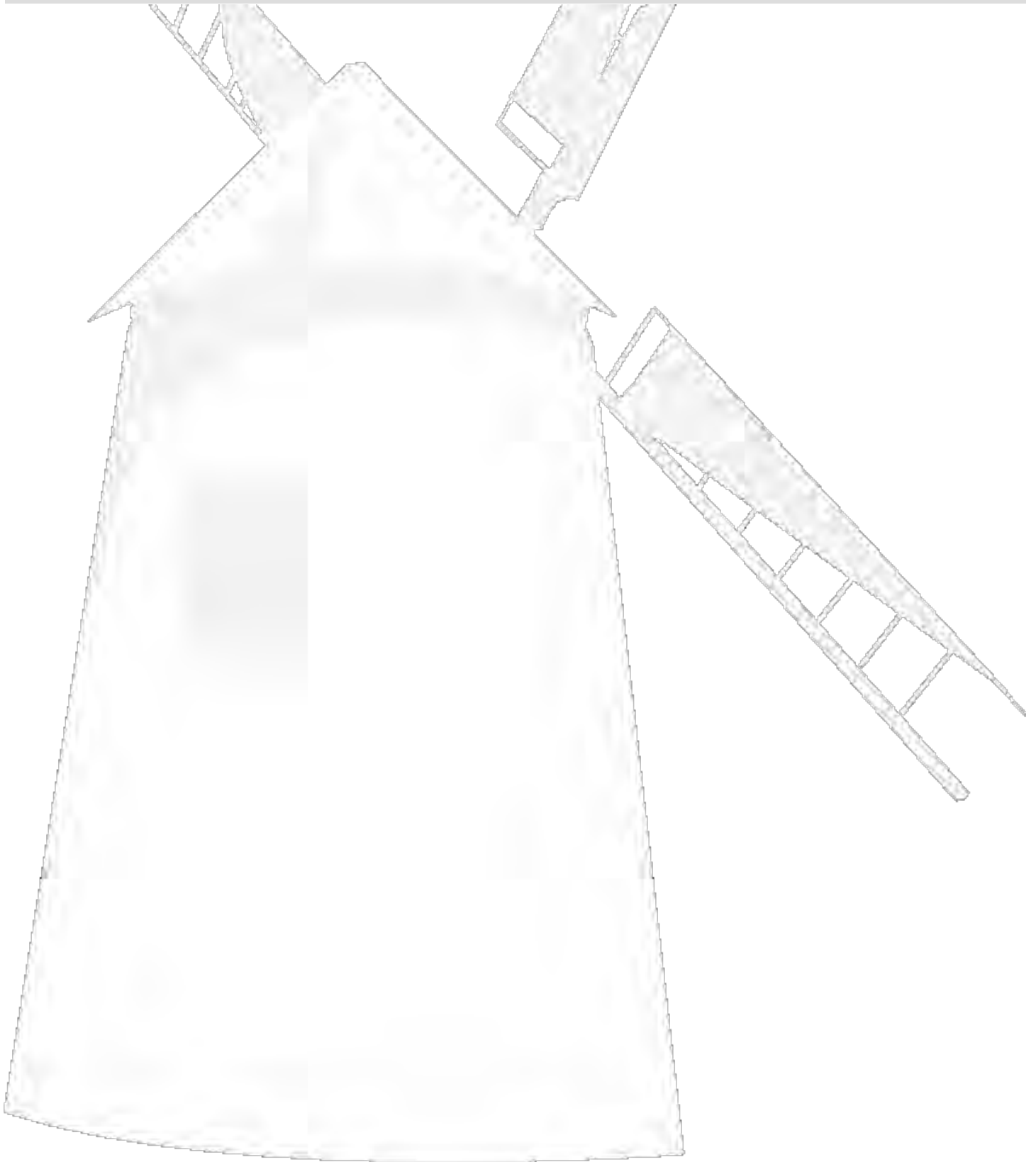
- Le réseau cyclable actuel est incomplet et ne permet pas de lier toutes les parties du territoire.
- La vitesse de la circulation sur les principales artères (Saint-Joseph, Perrot, Don Quichotte) fait en sorte qu'il est dangereux pour les familles d'y circuler à vélo.
- Une importante partie du territoire n'est pas liée à la Route verte qui traverse les municipalités voisines de Pincourt et de l'Île-Perrot.
- La municipalité ne tire pas le plein potentiel du Circuit du Moulin (boulevard Perrot) puisque ce parcours est mal adapté aux cyclistes.



Orientations et actions

2.2.1 Mettre en œuvre les interventions prévues au Plan directeur du réseau cyclable.

- Procéder à la réalisation des sept interventions privilégiées par le Plan directeur du réseau cyclable, selon le phasage retenu (voir fiche 3 à la page 31).
- Consulter les résidents voisins des interventions identifiées afin de s'assurer que ces dernières respectent la quiétude des résidents.
- Inscrire au programme triennal d'immobilisation de la municipalité les interventions prévues à court et moyen terme.
- Effectuer la promotion de la réalisation du Plan directeur du réseau cyclable.
- Mener des représentations auprès des paliers supérieurs de gouvernement aux fins du financement des interventions identifiées au Plan directeur du réseau cyclable.



Le **Plan directeur du réseau cyclable** réalisé par la municipalité en 2011 offre une analyse détaillée des interventions possibles afin d'améliorer le réseau cyclable municipal. La mise en place d'un réseau cyclable complet répond à la nouvelle réalité d'aujourd'hui où la demande des infrastructures cyclables va en augmentant. Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, vivant des réalités d'une banlieue résidentielle, possède une population dispersée sur son territoire et les interventions doivent répondre à cette réalité. Basé sur une analyse des différents types de clientèle du réseau cyclable, le Plan directeur a permis de développer un concept basé sur une hiérarchisation des voies cyclables adaptée à chaque clientèle. Une telle approche a permis de définir les priorités d'interventions et les coûts associés.

Au niveau de la priorisation des interventions, l'administration municipale a retenu sept interventions stratégiques qu'elle a déjà entreprises par la réalisation de la piste cyclable le long du boulevard Saint-Joseph.

Phase 1 — Court terme

La connexion nord-sud

Intervention 1 : Réaliser la piste cyclable le long du boulevard Saint-Joseph de façon à permettre à la population locale de la portion sud du territoire d'accéder aux infrastructures cyclables déjà en place et à l'espace d'intérêt local central le Carrefour Notre-Dame et la bibliothèque.

Intervention 2 : Sécuriser un premier segment de la piste du circuit des moulins, le long du boulevard Perrot, entre le site du patrimoine et le boulevard Saint-Joseph.

Phase 2 — Moyen ou court terme

Le tour de l'île

Intervention 1 : Réaliser la piste cyclable du circuit des moulins le long du boulevard Perrot sur une distance de près de 12,5 km, par l'aménagement d'une piste partagée entre les vélos et les automobiles.

Intervention 2 : Aménager des services complémentaires à cette nouvelle piste cyclable (haltes, toilettes, belvédères).

Phase 3 — Moyen terme

Les entrées et sorties

Intervention 1 : Réaliser une piste cyclable sur 1,7 km le long du boulevard Don Quichotte entre le boulevard Perrot et la Pointe-du-Moulin en mode bidirectionnelle aménagée en site propre.

Intervention 2 : Améliorer l'accès au réseau cyclable de la municipalité par la création d'une piste cyclable de 2,8 km dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre le boulevard Don Quichotte et la limite municipale ouest.

Phase 4 — Long terme

La connexion est-ouest

Intervention 1: Aménager une piste bidirectionnelle asphaltée en site propre le long du boulevard Don Quichotte entre le boulevard Saint-Joseph et le boulevard Perrot.

Enjeu 2.3 : Le soutien aux activités sportives, communautaires et culturelles

Diagnostic

En examinant l'état actuel de la situation, les perspectives suivantes se dégagent :

- La municipalité compte une population importante de jeunes ménages nécessitant une offre soutenue en activités sportives, communautaires et culturelles.
- L'Analyse des besoins en loisir et vie communautaire de la population et des organismes partenaires de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, réalisée en 2008, a permis de dresser le portrait de la satisfaction des résidents.
- La population a exprimé son intérêt envers les activités récréatives extérieures, dans la nature.
- Malgré sa population de plus de 10,000 résidents, la ville ne dispose pas d'aréna, de piscine intérieure, ou de terrain de football.
- Des rassemblements communautaires tels le Festival de la S.O.U.P.E. de Vaudreuil-Soulanges tenu au Parc historique de la Pointe-du-Moulin sont appréciés par la population et permettent de renforcer le sentiment d'appartenance à la municipalité.
- Peu de rassemblements ont lieu à proximité du site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, lieu identitaire de la municipalité.
- La Ville est un leader en matière de nouvelles infrastructures sportives, notamment grâce à l'aménagement de son skate parc.

Les problématiques sont les suivantes :

- Le réseau d'espaces destinés aux activités récréatives extérieures est limité et pourrait être renforcé.
- Les parcs à vocation sportive sont très utilisés et offrent peu d'espaces pour l'ajout de nouveaux équipements.
- Les résidents doivent aller dans les municipalités voisines pour pratiquer certains sports.
- Les rassemblements communautaires s'effectuent principalement dans les parcs de proximité ou au parc historique de la Pointe-du-Moulin. Les abords du site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal offrent des espaces pour des rassemblements mais sont peu utilisés.

Orientations et actions

2.3.1 Améliorer l'offre en lieux de loisirs et de récréation.

- Poursuivre la mise en œuvre des trois axes d'intervention identifiés à l'Analyse des besoins en loisir et vie communautaire de la population et des organismes partenaires de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, de la façon suivante :
 - Consolider et aménager des espaces extérieurs destinés à la récréation.
 - Consolider et bonifier les services culturels et éducatifs.
 - Supporter l'offre en activités physiques en prévoyant de nouveaux équipements ou en établissant des ententes avec les municipalités voisines.
- Établir un plan d'action permettant d'identifier et de prioriser à court, moyen et long terme l'ensemble des interventions associées à l'amélioration de l'offre en équipement et lieux de loisirs et de récréation.
- Inscrire au programme triennal d'immobilisation de la ville les interventions prévues à court terme au plan d'action des lieux de loisirs et de récréation.
- Effectuer la promotion de l'offre en lieux de loisirs et de récréation.

2.3.2 Doter la municipalité de lieux sportifs normalement offerts dans une ville de plus de 10 000 résidents.

- Promouvoir auprès de la Régie des équipements en loisir de l'Île Perrot (RELIP) la construction d'une infrastructure de sport à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ou à très grande proximité.
- Mener des représentations auprès des paliers supérieurs de gouvernement aux fins du financement d'un éventuel centre sportif.

2.3.3 Favoriser la tenue d'événements communautaires à proximité du site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal.

- Lancer un nouvel événement culturel d'importance, destiné à la population locale et régionale, qui se tiendra à proximité de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, de façon à redynamiser ce secteur et l'inscrire durablement dans l'imaginaire collectif perrotdamois.
- Consulter les résidents du secteur du site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal et du noyau villageois afin que le nouvel événement respecte la quiétude des résidents.

Depuis quelques années, bon nombre de petites municipalités ont lancé de petits festivals permettant de regrouper la population locale autour d'un thème rassembleur, tout en attirant une clientèle extérieure intéressée. Ces « festivals de niche », destinés souvent à un public très ciblé, sont mis sur pied avec des moyens financiers limités et permettent de renforcer une identité municipale, tout en mettant un lieu sur la carte. Ces festivals très spécialisés ont une portée limitée, sont en lien avec l'identité locale et contribuent à la renommée de la municipalité. À titre d'exemple, il est possible d'évoquer le *Festival international de littérature policière Les Printemps meurtriers* de Knowlton, le *Mondial des cidres de glace* de Rougemont, le *Rendez-vous des grandes gueules* de Trois-Pistoles, le *Festival des Générations* d'East-Broughton, le *Festival international Contes en Îles* de Cap-aux Meules, etc. Dans l'optique de renforcer le sentiment d'appartenance à la municipalité et afin de redynamiser le site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, il apparaît pertinent d'entreprendre une réflexion avec la population quant à l'opportunité de doter Notre-Dame-de-l'Île-Perrot d'un tel « festival de niche ».





Le rapport intitulé **Analyse des besoins en loisir et vie communautaire de la population et des organismes partenaires de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot**, réalisé par la municipalité en 2008, dresse un portrait des besoins des organismes et de la population en termes d'offre et de demande en équipements sportifs et communautaires.

Notamment, treize organismes ont participé à la démarche : le club de tennis, le club de badminton, l'Association de basketball, l'Association de soccer, la Ligue amicale de balle molle, l'Association de tir à l'arc, les gymnastes de l'Île, les patriotes de l'Ouest, l'Association de hockey mineur de l'Île-Perrot, le Club de lecture de la bibliothèque Marie-Uguay, la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal, les Scouts, et l'Association des citoyens perrotdamois. Au niveau de la population, 306 ménages ont répondu à une enquête portant sur leurs intérêts en loisir et vie communautaire, sur leur satisfaction envers l'offre de service en matière de loisir et vie communautaire et finalement, sur leur opinion en regard de différents projets pouvant être réalisés.

La démarche entreprise auprès des organismes et de la population a permis d'identifier trois axes d'intervention pour la municipalité en termes de loisirs et de vie communautaire:

Premier axe d'intervention :

Consolider, bonifier et mettre en valeur les sites, les aménagements extérieurs à libre accès et les espaces verts (accessibilité à l'eau, sentier multifonctionnel, parc, etc.) et favoriser le développement de l'offre de service pour ce champ d'intérêt par l'organisation d'activités d'initiation notamment, à l'extérieur, là où la nature et les aménagements le permettent.

Deuxième axe d'intervention:

Consolider, bonifier et mettre en valeur les services à caractère culturel et éducatif (nouvelle bibliothèque, parc historique, événements populaires, etc.). Dynamiser et bonifier l'offre de service direct; soutenir adéquatement les organismes existants et favoriser l'émergence de nouveaux organismes susceptibles d'y contribuer en partenariat avec la Ville.

Troisième axe d'intervention :

Consolider et supporter l'offre d'activités physiques et sportives par le développement d'ententes (par exemple avec les municipalités voisines, la commission scolaire, etc.) et par le développement de nouveaux sites et équipements répondants aux besoins actuels et futurs des organismes et de la population à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Notamment, en termes de nouveaux sites et équipements, la population et les organismes exprimaient un support important pour les projets suivants :

- Une nouvelle piscine intérieure.
- Un nouvel aréna.
- Un nouveau terrain multifonctionnel pour le soccer et le football.

D'autres projets recevaient un niveau d'accord relativement élevé, mais étaient identifiés comme moins prioritaires, à savoir : une patinoire extérieure à surface synthétique, et un chalet de parc avec gymnase.

Thème 3 — Le sentiment d'appartenance

Enjeu 3.1 : La protection, la mise en valeur, et la vitalité des lieux patrimoniaux

Diagnostic

En examinant l'état actuel de la situation, les perspectives suivantes se dégagent:

- Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dispose d'un lieu identitaire unique regroupant le presbytère (1780) et l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal (1774), la chapelle du Souvenir (1953) et le cimetière de la Falaise (1953), et le quai Brideloup.
- Certains groupes souhaitent que le presbytère ait une nouvelle vocation en lien avec le caractère patrimonial du secteur.
- Les familles souches ont une importance historique pour la municipalité et leur implication permet de conserver la mémoire locale.
- Des efforts importants ont été réalisés pour l'établissement de la baladodiffusion Le Parcours vers les ancêtres de l'île Perrot.
- Le Parc historique de la Pointe-du-Moulin attire aujourd'hui moins de visiteurs qu'au début des années 2000, mais la vocation de ce lieu est aujourd'hui en redéfinition par l'ajout d'installations permettant d'accueillir des événements.
- Le secteur du noyau villageois présente un cadre bâti très hétéroclite.

Les problématiques sont les suivantes:

- Le dynamisme du site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal et ses abords est limité et ce lieu ne joue plus son rôle traditionnel de cœur villageois et centre de la vie collective.
- Les moyens financiers de la municipalité pour intervenir dans le secteur du site du patrimoine et ses abords sont très limités.
- La vocation future du presbytère est incertaine et une intervention directe de la ville dans la transformation du bâtiment pose d'importants défis.
- La parc historique de la Pointe-du-Moulin est situé à l'extrémité est de la municipalité et il est difficile pour le visiteur peu habitué de s'y rendre.
- Des interventions architecturales ponctuelles dans le secteur du noyau villageois ont fait en sorte que l'unité paysagère de ce lieu est faible.

Orientations et actions

3.1.1 Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager exceptionnel du site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal et de ses abords.

- Appliquer les mesures de protection du bâti lors des constructions et rénovations de bâtiments dans ce secteur.
- Poursuivre les efforts de vulgarisation amorcés en collaboration avec la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal pour une meilleure compréhension des éléments historiques d'intérêt de ce secteur.

- 3.1.2** Dynamiser le site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal et de ses abords.
- Soutenir les démarches entreprises par La Chapelle enchantée, un théâtre d'été pour la famille.
 - Lancer un nouvel évènement culturel d'importance dans le secteur.
 - Améliorer le domaine public (rues, trottoir, etc.) afin de renforcer l'identité de ce secteur.
 - Promouvoir les richesses patrimoniales du secteur auprès de l'ensemble de la population, notamment dans les quartiers les plus éloignés (Millenium, Reflet-du-Lac et Boisé-de-l'Île, etc.).
- 3.1.3** Identifier avec les partenaires (Fabrique, diocèse, gouvernements, investisseurs privés, Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal, etc.) une nouvelle vocation pour le presbytère.
- Entreprendre une consultation auprès des partenaires et de la population afin de déterminer les usages autorisés à la réglementation d'urbanisme pour la zone où est situé le presbytère.
 - Appuyer les démarches visant le financement d'un projet de conversion du bâtiment.
- 3.1.4** Poursuivre l'appui de la municipalité à la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.
- Confirmer l'appui administratif et financier à la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin à moyen terme.
 - Améliorer la signalisation d'accès au parc historique de la Pointe-du-Moulin afin de faciliter les déplacements des visiteurs provenant de l'extérieur de la municipalité.
-



Fiche 5 — Le site du patrimoine (2012)

Le **Règlement constituant le site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal**, adopté en mai 2012 énonce une volonté ferme de l'administration municipale de protéger et mettre en valeur les abords de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal afin de protéger ce lieu identitaire unique pour les générations actuelles et futures.

Notamment, le règlement prévoit que les travaux effectués à l'intérieur du périmètre du site du patrimoine doivent se conformer aux conditions suivantes :

- respecter les formes, proportions et dimensions du bâtiment d'origine;
- conserver le rythme des ouvertures;
- préserver les éléments décoratifs existants;
- remplacer les matériaux de revêtement extérieur d'origine par des matériaux identiques ou de même apparence, tel que défini dans la résolution du conseil;
- appliquer les recommandations de tout spécialiste en conservation relativement aux meilleures techniques pour la réparation, le décapage et la finition de toute surface, lorsqu'exigées dans la résolution du conseil.

Par ce cadre réglementaire restrictif, la municipalité a clairement énoncé son intention quant à la conservation du caractère distinctif de ce secteur d'intérêt local et national. Ainsi, toutes les constructions et rénovations dans ce secteur seront sujettes à un examen détaillé du service de l'urbanisme, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du Conseil municipal.



Enjeu 3.2 : Une organisation municipale performante et des services de qualité aux citoyens

Diagnostic

En examinant l'état actuel de la situation, les perspectives suivantes se dégagent :

- La croissance récente de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a nécessité l'ajout de programmes et services destinés à la population.
- La demande pour de nouveaux services municipaux adaptés aux besoins des résidents est constante.
- Les coûts structurels associés aux services municipaux augmentent.
- La capacité et la volonté de payer des citoyens sont limitées.
- Les revenus de la municipalité proviennent essentiellement des taxes foncières.

Les problématiques sont les suivantes :

- Les besoins sont de plus en plus diversifiés et dépassent parfois les services de base à la propriété.
- Les citoyens sont sensibles à l'obtention d'une qualité de services correspondant au prix que les contribuables consentent à payer.
- L'organisation municipale est de taille limitée et n'a pas grossi au même rythme que la croissance de la population.
- La croissance urbaine (usages résidentiels et industriels) est contrainte par les limites de la zone agricole permanente ainsi que les paramètres du Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Conséquemment, l'augmentation des revenus liés aux taxes foncières atteindra bientôt un plafond.

Orientations et actions

3.2.1 Développer un mécanisme permanent et continu de révision de l'offre de services à la population, dans le cadre d'un dialogue entre la population, les élus et les responsables des services municipaux.

- Réaliser de façon annuelle un bilan de la mise en œuvre du Plan stratégique.
- Présenter le bilan annuel du Plan stratégique dans le cadre d'une séance du Conseil municipal.
- Améliorer l'accès du public aux renseignements offerts par les services municipaux.

3.2.2 Améliorer de façon continue l'efficacité de la prestation des services municipaux.

- Viser l'excellence en ce qui a trait à la qualité des services municipaux.
- Diminuer les coûts de production des services municipaux en améliorant les méthodes de travail.
- Valoriser l'implication directe du personnel dans l'amélioration des façons de faire dans la production des services municipaux et veiller au mieux-être du personnel municipal.
- Identifier les situations où des ententes intermunicipales avec les autres municipalités de l'île permettraient des économies d'échelle et assumer un leadership auprès de ces partenaires.

3.2.3 Mettre en place un cadre de gestion axé sur les résultats.

- Élaborer des déclarations de services pour chacun des services municipaux et identifier des critères de performance.
- Produire un rapport annuel faisant état de la performance atteinte.

Le Plan stratégique est révisé aux cinq ans. Aux fins de son suivi, il fera l'objet d'un bilan annuel de sa mise en œuvre.

Le bilan annuel, sous la responsabilité de la direction générale de la Ville, permettra de:

- Rendre compte de l'avancement du Plan stratégique et détailler les résultats atteints.
- Réévaluer les priorités d'action.
- Définir les livrables spécifiques et les échéances.
- Veiller à l'intégration des orientations du Plan stratégique dans les différents plans et politiques de la Ville.
- Préparer l'élaboration d'un second plan stratégique devant entrer en vigueur au plus tard le 31 décembre 2017.

Le Plan stratégique sera révisé aux cinq ans. Chaque année, le Conseil municipal fera le bilan de sa mise en œuvre afin que les citoyens puissent suivre l'évolution des intervention de la municipalité.

En vertu des valeurs de l'organisation et des orientations préconisées par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la mise en œuvre du Plan stratégique fait appel à la collaboration de nombreux partenaires.

Ainsi, aux fins de sa mise en œuvre, la municipalité collaborera avec ses partenaires locaux et nationaux. Notamment, il est possible de citer les organismes sportifs, communautaires et culturels de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, les municipalités de Pincourt, de Terrasse-Vaudreuil et de l'Île-Perrot, la Communauté métropolitaine de Montréal, le gouvernement du Québec, ainsi que ses agences et ministères.



Ce Plan stratégique établit les priorités de l'administration municipale pour la prochaine décennie. Basé sur des discussions entre les élus et les responsables des services municipaux, et suite à une soirée de concertation menée auprès des acteurs majeurs impliqués dans Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (voir Annexe B), ce plan stratégique répond directement aux défis auxquels la ville fait face.

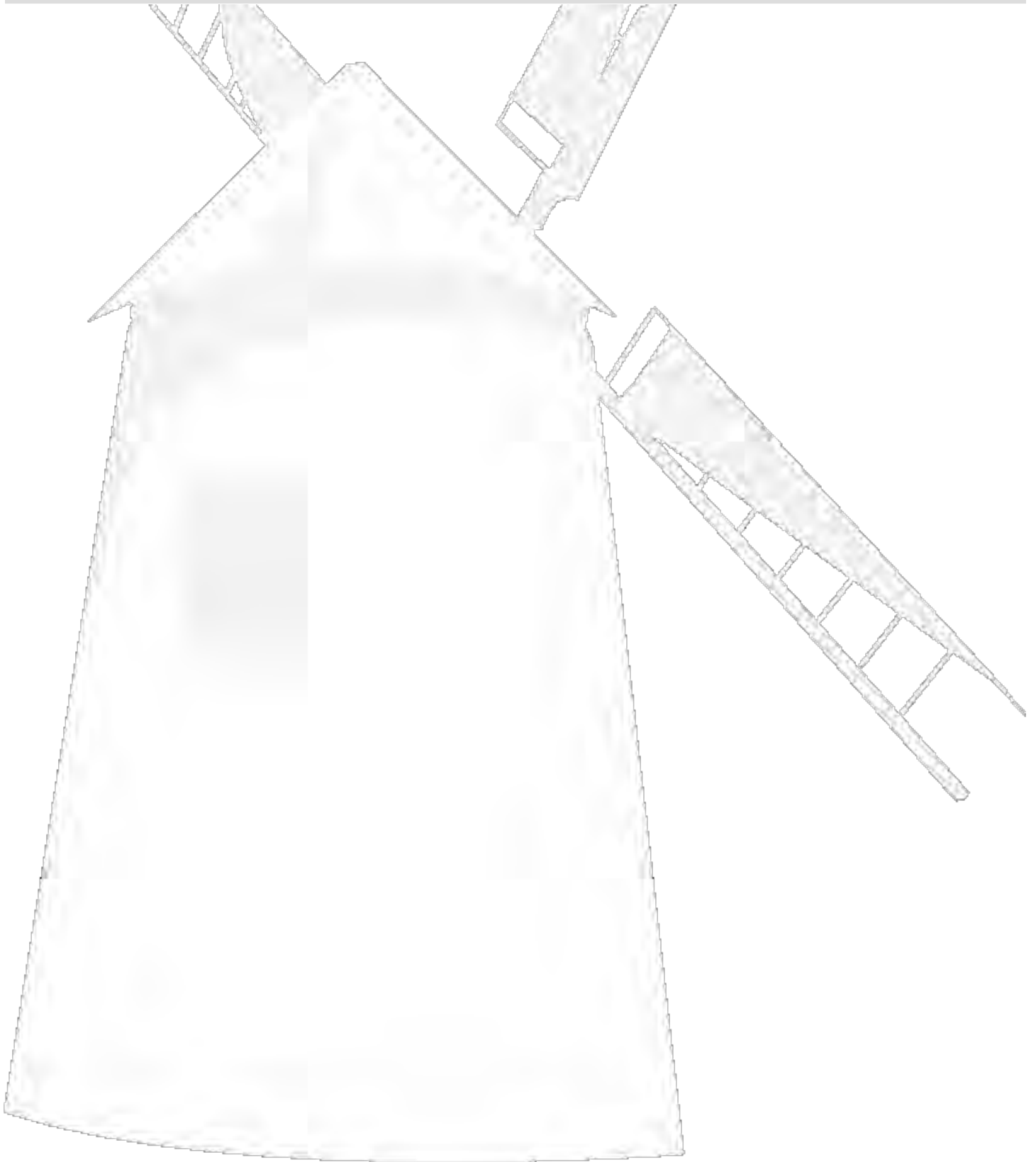
Dans le cadre des travaux menant à l'énoncé de la Vision 2022, plusieurs éléments fondamentaux caractérisant le territoire ont été analysés. Cette réflexion permet d'établir des orientations et des actions articulées autour de trois grands thèmes :

1. La croissance équilibrée;
2. L'amélioration de la qualité des milieux de vie;
3. Le renforcement du sentiment d'appartenance.

La planification stratégique constitue un processus continu et essentiel pour une administration municipale. Le suivi joue un rôle majeur dans la mise en place des actions et l'atteinte des résultats escomptés. Il est primordial qu'annuellement un bilan soit réalisé afin d'évaluer le progrès effectué et d'assurer la transparence du mécanisme. Il sera du devoir de la direction générale d'en assurer la réalisation et d'entamer l'élaboration d'un second plan stratégique pour l'année 2017.

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a aujourd'hui tous les outils pour atteindre son plein potentiel. La mise en œuvre du Plan stratégique assure un développement économique et social respectueux des réalités actuelles du territoire, tout en étant résolument tourné vers la création d'un avenir collectif durable. C'est le point de départ vers la réalisation de la Vision 2022.





Annexe A. Sommaire des orientations et phasage

Thème	Enjeux	Orientations	Actions
1. La croissance équilibrée	1.1 Croissance résidentielle et offre de logements	1.1.1 Permettre l'adaptation des maisons en maisons bigénarationnelles	Ajuster la réglementation Encadrer et contrôler l'ajout de logements Autoriser et encadrer les deux projets prévus de plus forte densité
		1.1.2 Autoriser le développement de densité plus élevée	Identifier les secteurs propices à la moyenne densité Procéder à une réflexion sur l'intégration de typologie différente de la maison unifamiliale isolée
		1.1.3 Poursuivre le développement du territoire	Entreprendre des démarches pour procéder au développement de certains secteurs boisés Autoriser les projets situés dans les corridors forestiers métropolitains permis par la CMM
	1.2 Consolider les activités industrielles et agricoles	1.2.1 Mettre en valeur le parc industriel	Mettre en place des mesures pour des projets écoresponsables Encourager l'embellissement du parc industriel Élaborer un PIA pour le parc industriel
		1.2.2 Soutenir la relève agricole	Établir un portrait de l'ensemble des entreprises agricoles Soutenir la création d'une association des agriculteurs Accompagner les entreprises le désirant dans la recherche de relève
		1.2.3 Soutenir et promouvoir le développement d'une filière agroforestière	Faire la promotion du caractère agricole unique Accompagner les entreprises pour faciliter les démarches en vue de l'obtention des autorisations nécessaires Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises liées à ce domaine Évaluer la possibilité d'offrir des incitatifs financiers
	1.3 Renforcer l'agrotourisme et l'agriculture de proximité	1.3.1 Promouvoir l'offre de produits locaux	Soutenir la création d'une association des agriculteurs Effectuer la promotion des produits agricoles locaux Organiser une fête des récoltes
		1.3.2 Attirer davantage de touristes régionaux	Accompagner l'éventuelle association dans une stratégie de promotion Établir un circuit des producteurs Attirer les médias nationaux dans les fermes

Annexe A. Sommaire des orientations et phasage

Thème	Enjeux	Orientations	Actions
2. La qualité des milieux de vie	2.1 Protection, mise en valeur et accessibilité à l'eau	2.1.1 Mettre en œuvre les interventions prévues au Plan directeur du réseau bleu	Procéder à la réalisation des 13 interventions
			Consulter les résidents voisins aux sites d'interventions
			Inscrire les interventions à court et moyen terme au PTI
		2.1.2 Déterminer une vocation pour le quai de Brideloup	Effectuer la promotion du réseau bleu
			Mener des interventions au paliers supérieurs de gouvernements pour obtenir du financement
			Encourager l'implication citoyenne par une journée de corvée
	2.2 Amélioration de la mobilité active	2.2.1 Mettre en œuvre les interventions prévues au Plan directeur du réseau cyclable	Mener une réflexion citoyenne en ce sens
			Établir un calendrier d'activités
			Établir une stratégie financière auprès des paliers supérieurs de gouvernement
		2.2.2 Doter la municipalité de lieux sportifs	Procéder à la réalisation des 7 interventions
			Consulter les résidents voisins aux sites d'interventions
			Inscrire les interventions à court et moyen terme au PTI
2.3 Soutien aux activités sportives, communautaires et culturelles	2.3.1 Améliorer l'offre en lieux de loisir et récréation	Effectuer la promotion du réseau cyclable	
		Mener des interventions au paliers supérieurs de gouvernements pour obtenir du financement	
		Poursuivre la mise en œuvre des trois axes d'intervention identifiés à l'Analyse des besoins en loisir	
	2.3.2 Favoriser la tenue d'événements communautaires à proximité de l'église Ste-Jeanne-de-Chantal	Établir un plan d'action	
		Inscrire les interventions à court et moyen terme au PTI	
		Effectuer la promotion de l'offre en lieux de loisirs et de récréation	
2.3.3 Favoriser la tenue d'événements communautaires à proximité de l'église Ste-Jeanne-de-Chantal	Promouvoir auprès de la RELIP la construction d'infrastructure sportive		
	Mener des interventions au paliers supérieurs de gouvernements pour obtenir du financement		
	Lancer un nouvel événement culturel d'importance		
		Consulter les résidents du secteur	

Annexe A. Sommaire des orientations et phasage

Thème	Enjeux	Orientations	Actions
3. Le sentiment d'appartenance	3.1 Protection, mise en valeur et vitalité des lieux patrimoniaux	3.1.1 Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel	Appliquer les mesures de protection du bâti lors de rénovations et constructions
			Poursuivre l'effort de vulgarisation pour une meilleure compréhension du patrimoine
		3.1.2 Dynamiser le site de l'église Ste-Jeanne-de-Chantal	Soutenir la Chapelle enchancée
			Lancer un nouvel événement culturel d'importance
	3.2 Organisation municipale performante et de qualité	3.2.1 Développer un mécanisme de révision de l'offre à la population	Améliorer le domaine public
			Promouvoir les richesses patrimoniales auprès de l'ensemble de la population
			Entreprendre une consultation pour trouver une nouvelle vocation
			Appuyer les démarches visant le financement d'un projet de conversion
			Confirmer l'appui administratif et financier à la Société
	3.3 Mettre en place un cadre de gestion axé sur les résultats	3.3.1 Identifier avec les partenaires une nouvelle vocation pour le Presbytère	Améliorer la signalisation d'accès au parc historique de la Pre-du-Moulin
			Réaliser de façon annuelle le bilan du plan stratégique
			Présenter le bilan dans le cadre d'une séance du Conseil
			Améliorer l'accès public aux renseignements offerts par la ville
3.2.2 Améliorer de façon continue l'efficacité des services municipaux	3.2.2 Améliorer de façon continue l'efficacité des services municipaux	Viser l'excellence de la qualité des services	
		Diminuer les coûts en améliorant les méthodes	
		Valoriser l'implication directe du personnel	
		Identifier les situations où des ententes intermunicipales seraient pertinentes	
3.2.3 Mettre en place un cadre de gestion axé sur les résultats	3.2.3 Mettre en place un cadre de gestion axé sur les résultats	Élaborer des déclarations de services pour chaque service municipal	
		Produire un rapport annuel	

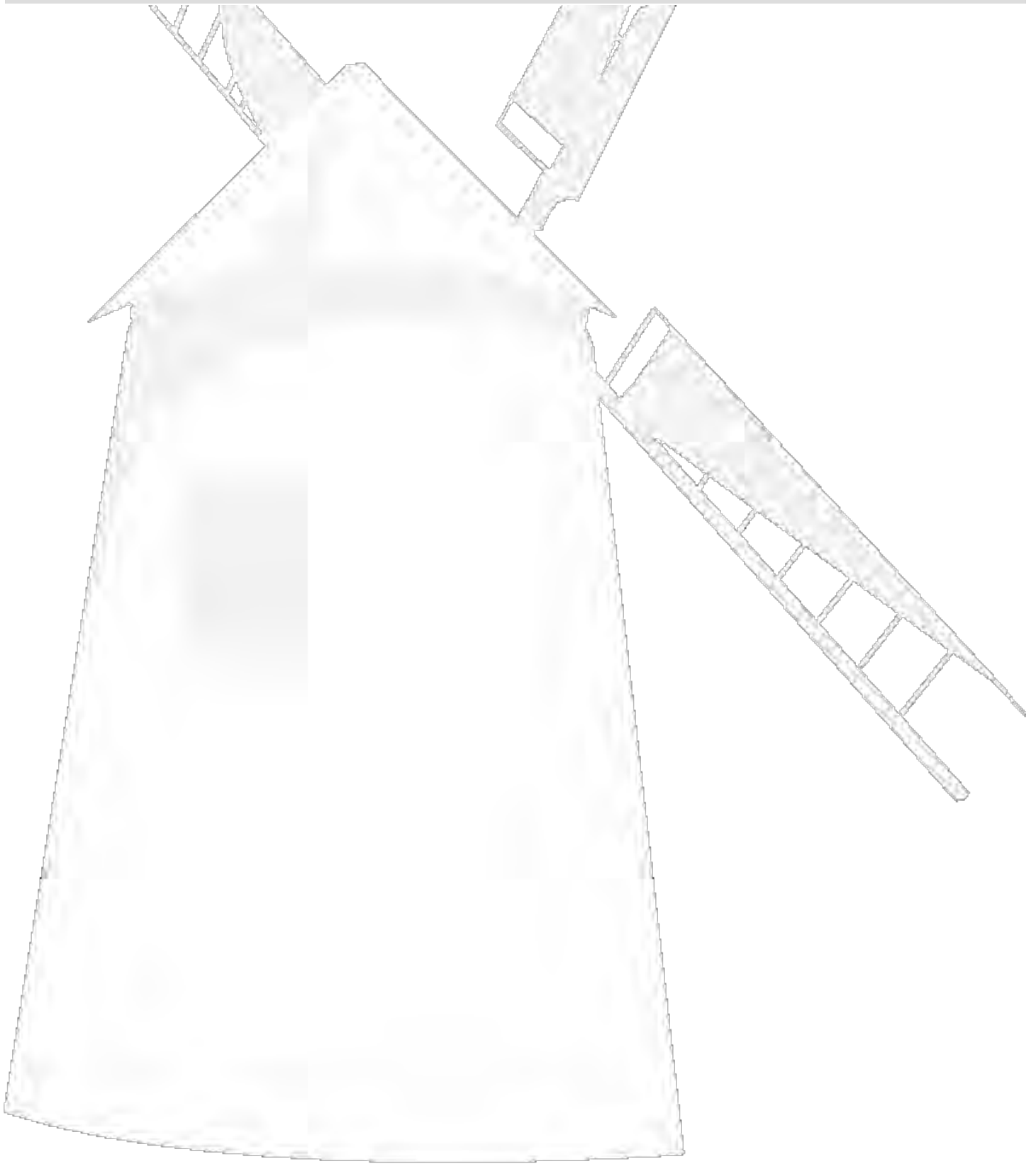
Annexe B. Personnes présentes aux consultations

L'élaboration du Plan stratégique s'échelonna sur une période de cinq (5) mois. Un calendrier qui permit d'intégrer au processus la majorité des acteurs impliqués à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Trois séances de consultations ont eu lieu où citoyens, élus, entrepreneurs et fonctionnaires ont ainsi eu l'occasion de prendre part à la création du Plan stratégique.

1. Personnes présentes à la rencontre du 30 mai 2012 :
 - Katherine-Erika Vincent, directrice générale et greffière;
 - Josiane Asselin, directrice des services communautaires;
 - Stéphanie Martin, trésorière;
 - Line Saint-Onge, directrice de la gestion du territoire.

2. Personnes présentes à la rencontre du 11 juin 2012 :
 - Marie-Claude Nichols, mairesse;
 - Sylvain Lemire, conseiller du district 2;
 - Daniel Lauzon, conseiller du district 3;
 - Bernard Groulx, conseiller du district 4;
 - Normand Pigeon, conseiller du district 5;
 - Jean Fournel, conseiller du district 6;
 - Katherine-Erika Vincent, directrice générale et greffière;
 - Tanya Murphy, greffière adjointe.

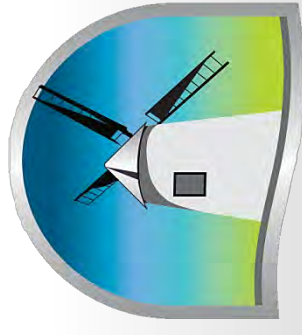
3. Personnes présentes à la séance de consultations du 18 juin 2012 :
 - Nicole Angell, propriétaire du Gîte Angell;
 - Lise Chartier, Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal;
 - Nicolas Côté, citoyen;
 - Sylvain Daoust, président du CA du CPE Île aux trésors;
 - Ghislaine Deschênes, employé de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
 - Stéphane Dugas, membre du CA du Club de tennis de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
 - Nathalie Gervais, propriétaire du Verger Labonté;
 - Steven Grenier, Centre Notre-Dame-de-Fatima;
 - Serge Harrison, promoteur immobilier, SR Développement;
 - Joanne Hubert, citoyenne;
 - Yves Lapierre, bénévole au sein des associations de hockey mineur et de soccer mineur;
 - Francine Lauzon, membre du Club de pétanque;
 - Claire Leduc, vice-présidente du Club de l'âge d'or;
 - Philippe Roy, conseiller en développement au Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges;
 - Lise Trudeau, traductrice chez Indigo.



BÂTIR UN AVENIR COMMUN

Plan stratégique 2022

27 septembre 2012



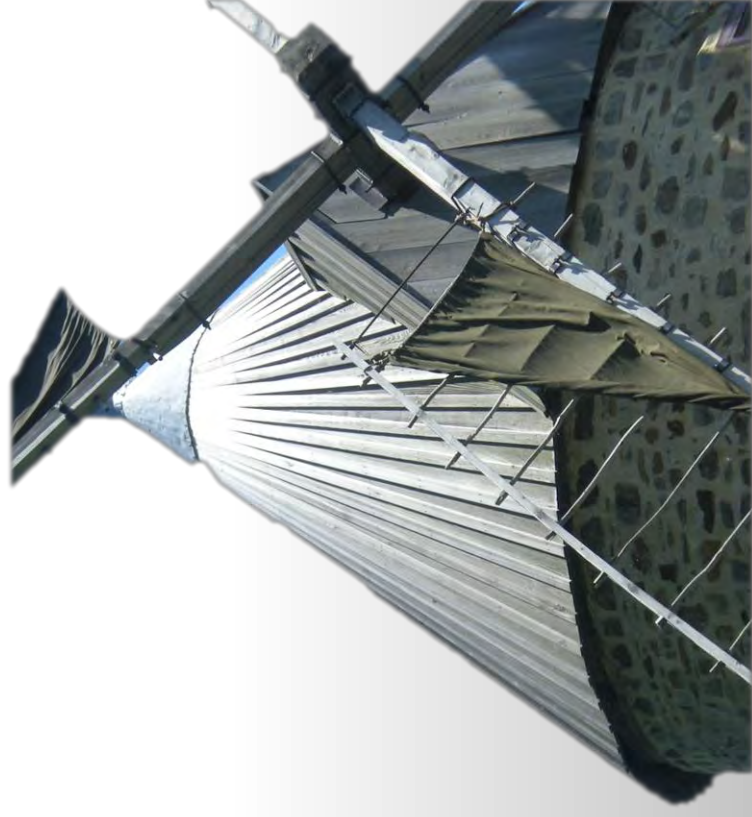
Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

PLAN

- Introduction
- Vision 2022
- Mission et valeurs
- Thèmes
- Orientations et actions
- Mise en œuvre
- Conclusion



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot



MÉTHODOLOGIE



Notre - Dame -
de - l'Île - Perrot

1. Rencontre d’amorce avec l’administration municipale (30 mai)
2. Diagnostic préliminaire (début juin)
3. Rencontre avec les élus-es (11 juin)
4. Consultation avec les citoyens (18 juin)
5. Élaboration de la vision et du plan stratégique 2022 (juin-juillet)
6. Remise du plan préliminaire à l’administration (août)
7. Finalisation du plan stratégique 2022 (septembre)
8. Dépôt du Plan stratégique final 2022 (27 septembre 2012)

VISION 2022



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

Dans quelle ville voulons-nous vivre dans dix ans?

Que pouvons nous faire, dès aujourd'hui, pour
atteindre nos objectifs?

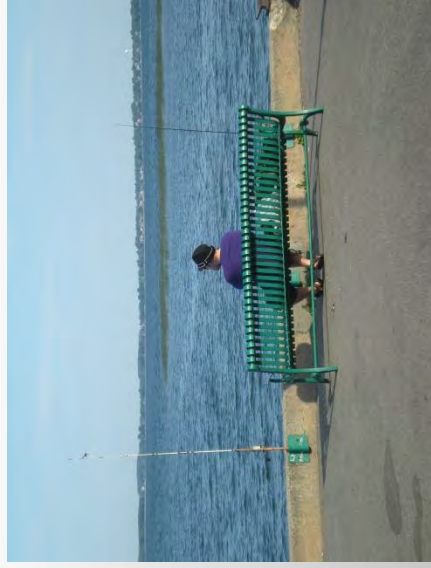


VISION 2022



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

- Une ville exemplaire et une communauté dynamique
- Un patrimoine bâti et naturel mis en valeur
- Une cohabitation harmonieuse des activités urbaines et agricoles
- Une ville démocratique aux finances saines



MISSION



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

- Garantir les services municipaux
- Exercer un leadership et agir en concertation avec les citoyens
- Favoriser l'épanouissement de la municipalité
- Mettre en valeur les particularités des quartiers
- Faire la promotion des spécificités locales

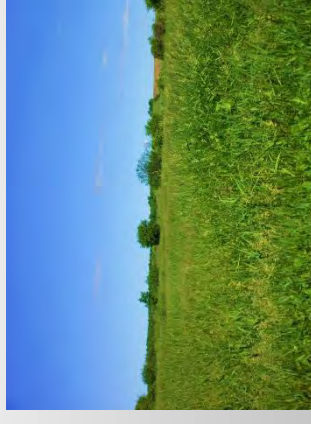


VALEURS



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

- À l'écoute des citoyens
- Services de qualité
- Personnel municipal compétent
- Intégrité et collaboration des responsables
- Concertation entre les services
- Équité, excellence et transparence
- Gestion municipale d'actions

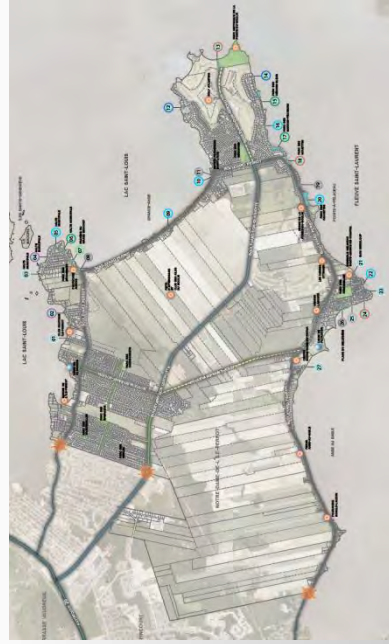


PLANS ET POLITIQUES



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

- Le Plan d'urbanisme (2006)
- L'analyse des besoins en loisir et vie communautaire (2008)
- Le Plan directeur du réseau bleu (2010)
- Le Plan directeur du réseau cyclable (2011)
- Le règlement constituant le site du patrimoine (2012)



Extrait du Plan directeur du réseau bleu



Extrait du Plan directeur du réseau cyclable



Extrait du Plan d'urbanisme

THÈMES



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

- Thème 1 : La croissance équilibrée
- Thème 2 : La qualité des milieux de vie
- Thème 3 : Le sentiment d'appartenance



LA CROISSANCE ÉQUILIBRÉE



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

ENJEU 1.1 Croissance résidentielle et offre de logements adaptés

- **Orientations**

1. Adaptation des maisons
2. Encadrer les projets
3. Poursuite du développement du territoire



LA CROISSANCE ÉQUILIBRÉE



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

ENJEU 1.2 Consolidation des activités industrielles et agricoles

- **Orientations**

1. Mettre en valeur le développement industriel
2. Soutenir la relève agricole
3. Promouvoir le développement d'une filière agricole



LA CROISSANCE ÉQUILIBRÉE



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

ENJEU 1.3 Renforcement de l'agrotourisme et de l'agriculture locale

- **Orientations**

1. Promouvoir l'offre de produits locaux
2. Développer une stratégie marketing



LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

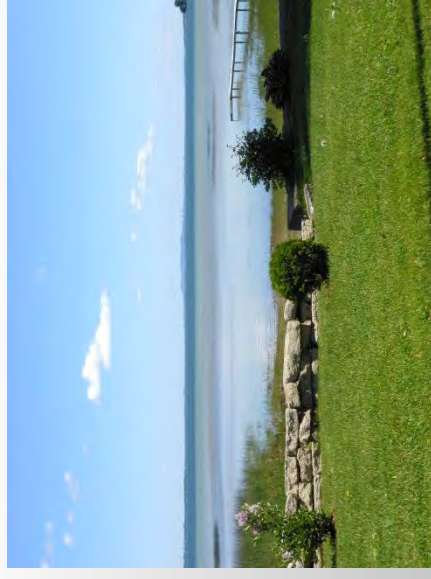
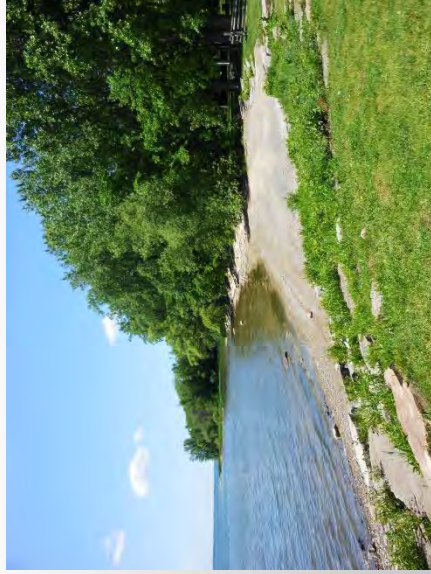


Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

ENJEU 2.1 Protection, mise en valeur et accessibilité aux plans d'eau

- **Orientations**

1. Mettre en œuvre le Plan directeur du réseau bleu
2. Déterminer une vocation pour le quai de Brideloup



LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

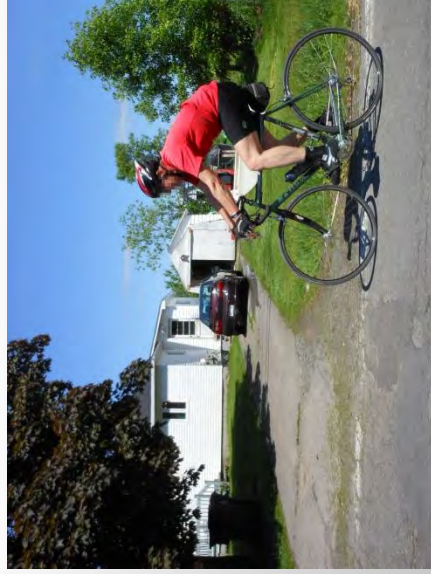


Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

ENJEU 2.2 L'amélioration des conditions de déplacements actifs

- **Orientation**

1. Mettre en œuvre le Plan directeur du réseau cyclable



LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

ENJEU 2.3 Le soutien aux activités sportives, communautaires et culturelles

- **Orientations**

1. Améliorer l'offre en lieux de loisirs et de récréation
2. Doter la municipalité de lieux sportifs
3. Favoriser la tenue d'événements communautaires



LE SENTIMENT D'APPARTENANCE



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

ENJEU 3.1 Protection, mise en valeur et vitalité des lieux patrimoniaux

- **Orientations**

1. Protéger et mettre en valeur le site de l'église
2. Dynamiser le site de l'église et ses abords
3. Identifier une nouvelle vocation pour le presbytère
4. Poursuivre l'appui au Parc historique



LE SENTIMENT D'APPARTENANCE



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

ENJEU 3.2 Une organisation municipale performante et des services de qualité aux citoyens

- **Orientations**

1. Continuer à offrir un service de qualité
2. Améliorer de façon continue l'efficacité
3. Mettre en place une gestion axée sur les résultats

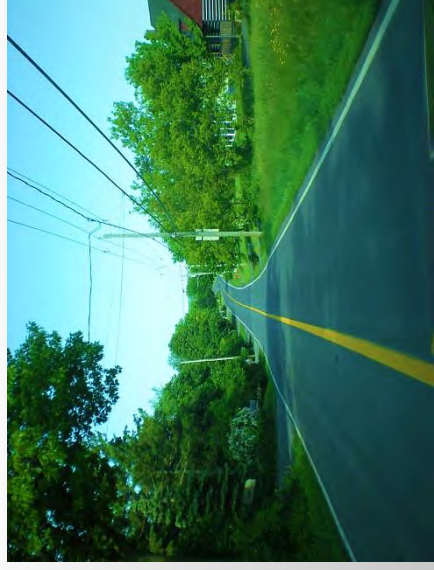


MISE EN OEUVRE

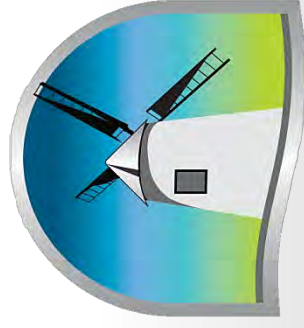


Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

- **Bilan annuel**
- Rendre compte de l'avancement
- Réévaluer les priorités
- Définir les livrables spécifiques et les échéances
- Veiller à l'intégration des orientations aux politiques
- Préparer le second plan stratégique pour 2017



Vers 2022



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

CIMA



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot
